

CONGO

LES DÉPÊCHES
DE BRAZZAVILLE

200 FCFA

www.adiac-congo.com

N° 3306 - JEUDI 30 AOÛT 2018

LUTTE ANTI-CORRUPTION

Lamy Nguelé dénonce l'acharnement contre sa personne

Le président de la Commission nationale de lutte contre la corruption, la concussion et la fraude, a fustigé, le 29 août à Brazzaville, au cours d'un point de presse, les attaques verbales dont il est victime depuis le 31 juillet, date de la publication du dernier rapport de son institution dans lequel le ministre des Hydrocarbures était cité dans un présumé détournement des deniers publics.

Il a mis à profit cette occasion pour rappeler les principales missions de son institution et son mode opératoire. « *La Commission ne reçoit aucune injonction d'une autorité quelle qu'elle soit (...). Lorsque je rends public un rapport, je le fais au nom de la Commission et non en mon nom personnel* », a-t-il expliqué. [Page 3](#)

68^E SESSION DE L'OMS-AFRIQUE

Le financement de la couverture maladie universelle à l'ordre du jour

Les ministres de la Santé des quarante-sept Etats membres de la région africaine de l'Organisation mondiale de la santé (OMS-Afrique) prennent part, depuis le 27 août jusqu'à demain, à la 68^e session de l'institution sanitaire mondiale.

Les points à l'ordre du jour portent, entre autres, sur le budget-programme 2020-2021 ; le financement durable de la couverture maladie universelle et la feuille de route pour l'accès aux médicaments essentiels 2019-2023.

Les participants à ces travaux dont le Congo, représenté par la ministre de la Santé, Jacqueline Lydia Mikolo, vont mettre l'accent sur l'amélioration de la gestion des finances publiques en vue de faire progresser la couverture médicale universelle sur le continent.

[Page 6](#)

La ministre de la Santé, Jacqueline Lydia Mikolo

MINISTÈRE DES FINANCES

Henri Loundou appelle à relever les défis de la bonne gouvernance

Le nouveau directeur de cabinet du ministre des Finances et du budget a invité hier, lors de sa prise de fonctions, l'ensemble du personnel ainsi que les régies financières à travailler dans un esprit de collégialité, pour une meilleure gouvernance des finances publiques, un défi à relever pour le pays en quête du rétablissement des équilibres macroéconomiques. Succédant à Emmanuel Akouala Mpan, relevé de ses fonctions après deux années passées à ce poste, Henri Loundou a précisé que « *C'est de cette manière que nous pourrions ensemble relever les défis et atteindre les objectifs qui nous ont été assignés* ». [Page 3](#)



Lamy Nguelé

DOMAINE PUBLIC

Interdiction des kermesses dans les établissements scolaires



Sous le contrôle de la force publique, les commerçants s'attendent à libérer les lieux bien d'autres localités d'arrêter immédiatement leurs activités lucratives dans les concessions scolaires », a lancé David Boké à l'école des Trois-Francis, à Bacongo, ajoutant que ces manifestations transforment certaines écoles en véritables lieux d'insécurité où règnent toutes sortes d'antivaleurs. [Page 5](#)

Éditorial

Le cas Hulot

[Page 2](#)

EDITORIAL

Le cas Hulot

Soyons clairs : au-delà de l'agitation politique qu'elle provoque en France, la démission surprise du très populaire ministre d'Etat, Nicolas Hulot, lance à l'humanité, dans son ensemble, une alerte rouge que personne ne doit feindre d'ignorer. Elle montre, en effet, qu'en dépit des nobles engagements que prennent leurs gouvernants afin de sauver la planète du désastre écologique qui la menace, les puissances industrielles, premières responsables de ce drame en gestation, sont incapables de tenir leur promesse de mettre de l'ordre dans la gouvernance climatique. Avec, à terme rapproché, tous les drames qui découleront de cette incapacité à agir dans le bon sens, c'est-à-dire à imposer les règles qui permettraient de protéger efficacement notre environnement.

Le geste spectaculaire accompli ce 27 août 2018 par Nicolas Hulot n'est pas autre chose que le lancement vigoureux d'un pavé dans la mare mondiale. Il dépasse de très loin la France, son président Emmanuel Macron, son chef de gouvernement Edouard Philippe, sa classe politique, son opinion publique et a certainement été pensé, voulu, préparé de longue date par son auteur dans le but de provoquer sur les cinq continents les ondes, voire même les vagues qui seules amèneront les peuples de la planète à se mobiliser un jour dans le bon sens. L'agitation provoquée par ce départ bien orchestré et probablement longuement mûri en apporte dès à présent la preuve.

Pour en comprendre la véritable signification, il faut avoir présent à l'esprit le fait que la lutte contre le dérèglement climatique porte en elle une modification profonde des règles qui régissent depuis près de deux siècles le monde très industriel, très financier, très capitaliste dans lequel nous vivons. Si, d'une manière ou d'une autre, les tout puissants lobbies qui s'emploient dans l'ombre à protéger leurs intérêts matériels ne modifient pas fondamentalement leur comportement, leurs pratiques, les Etats et les gouvernements de l'hémisphère nord s'avèreront incapables de respecter leurs engagements. Et c'est très précisément ce qu'a voulu faire comprendre l'éphémère ministre français de la Transition écologique.

Que l'on aime ou pas Nicolas Hulot, prenons donc la juste mesure de l'alerte générale que porte en elle sa démission surprise.

Les Dépêches de Brazzaville

COOPÉRATION

Le Congo et le Japon projettent un partenariat dans le domaine technique

À travers un accord à conclure prochainement, le gouvernement japonais voudrait aider le Congo à s'arrimer à la modernité dans le domaine de la technologie.



Le président de l'Assemblée nationale échangeant avec la délégation japonaise/Photo Adiac

Le président de la ligue parlementaire japonaise, Yoshitaka Sankurada, a émis le vœu, le 29 août à Brazzaville, lors d'une séance de travail avec le président de l'Assemblée nationale congolaise, Isidore Mvouba.

Le responsable japonais n'a pas détaillé le contenu du projet en vue ainsi que ses avantages. Tout de même, il a signifié qu'il vise notamment à appuyer le Congo dans le domaine de la technique, à travers la formation de ses cadres.

« Les relations de coopération entre le Congo et le Japon sont au beau fixe, elles avancent très bien. Sur cette base, les deux parties entendent ouvrir, très bientôt, des négociations dans ce sens, qui vont aboutir à la conclusion d'un accord de coopération technique », a pré-

cisé Yoshitaka Sankurada.

Le Japon, d'après la ligue d'amitié parlementaire, entend aussi accompagner le Congo dans plusieurs autres secteurs d'activités, à savoir celui de la transformation de bois sur place.

Le président de l'Assemblée nationale a, pour sa part, annoncé la mise en place d'un projet économique d'envergure qui sera développé par les Japonais. Celui-ci concerne la production au Congo du betanol à base duquel on peut fabriquer plusieurs articles.

Dans son mot liminaire, Isidore Mvouba a salué les fruits de la coopération bilatérale entre les deux pays, vieille de cinquante ans. Le président de la chambre basse du parlement a indiqué que de 2012 à ce jour, le gouvernement japonais a soutenu celui du Congo dans divers projets

d'assainissement. Lors de la crise du Pool, a-t-il souligné, le Japon a débloqué 1,5 milliard FCFA au profit des sinistrés. Il a aussi évoqué l'implication du Japon dans la construction de la route d'intégration sous-régionale Ketta-Doum, dans le département de la Sangha, ainsi que celle qui partira de Dolisie, dans le Niari, au village Ndéndé, à la frontière du Gabon. Après avoir émis le vœu de voir une ambassade japonaise installée à Brazzaville, Isidore Mvouba a rassuré la délégation japonaise du soutien du Congo dans l'organisation de l'Expo universel 2025.

En tant que président de l'Assemblée nationale, il a profité de l'occasion pour présenter à cette délégation l'institution dont il a la charge.

Firmin Oyé

LES DÉPÊCHES DE BRAZZAVILLE Les Dépêches de Brazzaville sont une publication de l'Agence d'Information d'Afrique centrale (ADIAC)
Site Internet : www.brazzaville-adiac.com

DIRECTION

Directeur de la publication : Jean-Paul Pigasse
Secrétariat : Raïssa Angombo

RÉDACTIONS

Directeur des rédactions : Émile Gankama
Assistante : Leslie Kanga
Photothèque : Sandra Ignamout

Secrétaire général des rédactions :

Gerry Gérard Mangondo
Secrétaire des rédactions : Clotilde Ibara
Rewriting : Arnaud Bienvenu Zodialo, Norbert Biembedi, François Ansi

RÉDACTION DE BRAZZAVILLE

Rédacteur en chef : Guy-Gervais Kitina,
Rédacteurs en chef délégués :
Roger Ngombé, Christian Brice Elion
Service Société : Parfait Wilfried Douniama (chef de service) Guillaume Ondzé, Fortuné Ibara, Lydie Gisèle Oko
Service Politique : Roger Ngombé (chef de service), Jean Jacques Koubemba, Firmin Oyé, Jean Kodila
Service Économie : Quentin Loubou (chef de service), Fiacre Kombo, Lopelle Mboussa Gassia
Service International : Nestor N'Gampoula

(chef de service), Yvette Reine Nzaba, Josiane Mambou Loukoula, Rock Ngassakys
Service Culture et arts : Bruno Okokana (chef de service), Rosalie Bindika
Service Sport : James Golden Eloué (chef de service), Rominique Nerplat Makaya
ÉDITION DU SAMEDI :
Quentin Loubou (Coordination), Durlly Emilia Gankama

RÉDACTION DE POINTE-NOIRE

Rédacteur en chef : Faustin Akono
Lucie Prisca Condhet N'Zinga, Hervé Brice Mampouya, Charlem Léa Legnoki, Prosper Mabonzo, Séverin Ibara
Commercial : Mélaïne Eta
Bureau de Pointe-Noire : Av. Germain Bikoumat : Immeuble Les Palmiers (à côté de la Radio-Congo Pointe-Noire).
Tél. (+242) 06 963 31 34

RÉDACTION DE KINSHASA

Directeur de l'Agence : Ange Pongault
Chef d'agence : Nana Londole
Rédacteur en chef : Jules Tambwe Itagali
Coordonnateur : Alain Diasso
Économie : Laurent Essolomwa, Gypsie Oïssa
Société : Lucien Dianzenza, Aline Nzuzi
Sports : Martin Enyimo
Relations publiques : Adrienne Londole
Service commercial : Stella Bope
Comptabilité et administration : Lukombo
Caisse : Blandine Kapinga
Distribution et vente : Jean Lesly Goga
Bureau de Kinshasa : 4, avenue du Port -

Immeuble Forescom commune de Kinshasa
Gombé/Kinshasa - RDC -
Tél. (+243) 015 166 200

MAQUETTE

Eudes Banzouzi (chef de service)
Cyriaque Brice Zoba, Mesmin Boussa, Stanislas Okassou, Jeff Tamaff.

INTERNATIONAL

Directrice : Bénédicte de Capèle
Adjoint à la direction : Christian Balende
Rédaction : Camille Delourme, Noël Ndongo, Marie-Alfred Ngoma, Lucien Mpama, Dani Ndungidi.

ADMINISTRATION ET FINANCES

Directrice : Lydie Pongault
Secrétariat : Armelle Mounzeo
Chef de service : Abira Kiobi
Suivi des fournisseurs :
Comptabilisation des ventes, suivi des annonces : Wilson Gakosso
Personnel et paie :
Stocks : Arcade Bikondi
Caisse principale : Sorrelle Oba

PUBLICITÉ ET DIFFUSION

Coordinatrice, Relations publiques :
Adrienne Londole
Chef de service publicité :
Rodrigue Ongagna

Assistante commerciale : Hortensia Olabouré
Commercial Brazzaville : Erhiade Gankama
Commercial Pointe-Noire : Mélaïne Eta Anto

Chef de service diffusion de Brazzaville :
Guylin Ngossima
Diffusion Brazzaville : Brice Tsébé, Irin Maouakani
Diffusion Kinshasa : Adrienne Londole.
Diffusion Pointe-Noire : Bob Sorel Mombelélé Ngono

TRAVAUX ET PROJETS

Directeur : Gérard Ebami Sala

INTENDANCE

Coordonnateur général: Rachyd Badila
Coordonnateur adjoint chargé du suivi des services généraux: Jules César Olebi
Chef de section Electricité et froid: Siméon Ntsayouolo
Chef de section Transport: Jean Bruno Ndokagna

DIRECTION TECHNIQUE (INFORMATIQUE ET IMPRIMERIE)

Directeur : Emmanuel Mbengué
Assistante : Dina Dorcas Tsoumou
Directeur adjoint : Guillaume Pigasse
Assistante : Marlaine Angombo

IMPRIMERIE

Gestion des ressources humaines : Martial Mombongo
Chef de service prépresse : Eudes Banzouzi
Gestion des stocks : Elvy Bombete
Adresse : 84, bd Denis-Sassou-N'Guesso, immeuble Les Manguiers (Mpila), Brazzaville - République du Congo
Tél. : (+242) 05 629 1317

eMail : imp-bc@adiac-congo.com

INFORMATIQUE

Directeur adjoint : Abdoul Kader Kouyate
Narcisse Ofulou Tsamaka (chef de service), Darel Ongara, Myck Mienet Mehdi, Mbenguet Okandzé

LIBRAIRIE BRAZZAVILLE

Directrice : Lydie Pongault
Émilie Moundako Éyala (chef de service), Eustel Chrispain Stevy Oba, Nely Carole Biantomba, Epiphanie Mozali
Adresse : 84, bd Denis-Sassou-N'Guesso, immeuble Les Manguiers (Mpila), Brazzaville - République du Congo

GALERIE CONGO BRAZZAVILLE

Directrice : Lydie Pongault
Chef de service : Maurin Jonathan Mobassi.
Astrid Balimba, Magloire NZONZI B.

ADIAC

Agence d'Information d'Afrique centrale
www.lesdepêchesdebrazzaville.com
Siège social : 84, bd Denis-Sassou-N'Guesso, immeuble Les Manguiers (Mpila), Brazzaville, République du Congo /
Email : regie@lesdepêchesdebrazzaville.fr
Président : Jean-Paul Pigasse
Directrice générale : Bénédicte de Capèle
Secrétaire général : Ange Pongault

LUTTE ANTI-CORRUPTION

Lamy Nguelé réitère l'indépendance de son institution

Le président de la Commission nationale de lutte contre la corruption, la concussion et la fraude, qui animait un point de presse, le 29 août, à Brazzaville, a dénoncé des attaques contre sa personne. Il répondait ainsi aux nombreuses réactions qu'a suscitées un récent rapport de sa structure.

Le rapport publié, le 31 juillet, soupçonne l'actuel ministre des Hydrocarbures, Jean-Marc Thystère Tchicaya, d'avoir détourné des fonds publics destinés à la formation du personnel de son ministère et à la construction du siège de l'Organisation des pays africains producteurs de pétrole. L'intéressé rejette l'accusation, qualifiant le rapport de partial. Dans la réalisation de ses enquêtes et investigations, a indiqué Lamy Nguelé, la commission respecte «scrupuleusement» les principes d'indépendance, du contradictoire,

de la présomption d'innocence mais aussi l'obligation de réserve et le secret professionnel.

« La Commission ne reçoit aucune injonction d'une autorité quelle qu'elle soit. Le Premier ministre, auprès de qui elle est placée, n'a jamais constitué d'entrave à son action (...) Lorsque je rends public un rapport, je le fais au nom de la Commission et non en mon nom personnel. Les attaques personnelles et répétées dont je fais l'objet ne sont pas fondées », a-t-il martelé.

L'intervenant est revenu longue-

ment sur la mission technique qu'assure l'institution, créée par décret n° 2007-155 du 13 février 2007, auprès du gouvernement dans la lutte contre la corruption, la concussion et la fraude. « C'est un engagement affirmé du chef de l'Etat. La lutte contre ces actes est une exigence de développement et une condition de survie en tant que nation, surtout en cette période de crise économique et financière », a souligné le président de l'organe de lutte anti-corruption.

En ce qui concerne l'obligation de rendre publics les rapports, Lamy Nguelé rappelle que cela est conforme aux engagements internationaux pris en 2003 par la République du Congo. Il s'agit notamment de la Convention des Nations unies sur la corruption du 9 décembre, dite Convention de Mérida, et celle de l'Union afri-



Lamy Nguelé

caine de Maputo sur la prévention et la lutte contre la corruption du 11 juillet. Les deux conventions obligent la Commission à organiser, tous les six mois, des conférences de presse. « Cela est un élément d'évaluation des efforts du pays dans la lutte contre la corruption par les organismes internationaux spécialisés, à l'instar de Transparency international », a-t-il signifié. Par ailleurs, il se dit favorable au projet de la réforme de cette institution

qu'entend initier le gouvernement pour la réorganiser et la renforcer. Signalons que hormis le dossier sur le ministère des Hydrocarbures, le rapport en cause avait également enquêté sur la gestion de recouvrement de droits d'auteurs et de fonds mis à la disposition du Bureau congolais des droits d'auteurs, ainsi que sur les fausses déclarations au niveau de la douane.

Fiacre Kombo

« ...Un élément d'évaluation des efforts du pays dans la lutte contre la corruption par les organismes internationaux spécialisés, à l'instar de Transparency international »

VIE DES PARTIS

La présidente du comité PCT Madibou dresse le bilan de son action

Elue à la tête de l'instance en février dernier, Angélique Bantsimba a fait part des activités qu'elle a menées, au cours d'un entretien accordé, le 28 août, aux Dépêches de Brazzaville.

Le travail du comité du Parti congolais du travail (PCT) au niveau de l'arrondissement 8, Madibou, a-t-elle expliqué, a commencé par l'état des lieux pour se rendre compte du fonctionnement des organes de base, notamment les sections et cellules, en attendant la tenue de la session inaugurale.



Angélique Bantsimba

Un état des lieux, a-t-elle dit, qui a révélé des dysfonctionnements du parti au niveau de sa base, notamment avec les cellules qui n'étaient plus animées. « Sur sept membres du secrétariat de la cellule, par exemple, il n'y a que deux qui sont restés, d'autres portés disparus ou décédés ou fait défection. Il fallait refaire ce secrétariat et partant toute la section afin d'avoir les cent vingt membres requis » a-t-elle déclaré, avant d'ajouter, « ce travail a été fait et les données ont été transmises au niveau de la fédération ».

En attendant la création d'autres sections que le comité PCT Madibou entend faire passer de dix à douze ainsi que les cellules libres, Angélique Bantsimba a invité la fédération à prendre acte de ce programme d'activité et donner son aval pour les prochaines.

Au nombre d'autres activités menées, la présidente du comité PCT Madibou a cité l'adhésion au parti de plusieurs autres militants qui ont été envoyés à la fédération pour le port de leurs insignes, le don d'un terrain qu'elle a fait au parti pour la construction du siège du comité et, enfin, la participation cette année du comité PCT Madibou aux festivités marquant le 58e anniversaire de l'indépendance du pays.

Angélique Bantsimba a, en outre, évoqué les difficultés auxquelles le comité est confronté avec la scission de Makélékélé. « Madibou se sent démembré aujourd'hui parce que toutes les forces sont restées à Makélékélé et le parti éprouve quelques difficultés, surtout s'agissant des cotisations statutaires. Il faut donc les relancer pour faire fonctionner le parti », a-t-elle conclu.

Rappelons qu'au terme de la première session extraordinaire tenue le 13 février mettant en place le nouveau bureau du comité PCT Madibou, le président de la fédération PCT du département de Brazzaville, Gabriel Ondongo, déclarait aux participants que la nécessité de redynamiser les structures du parti, pour des raisons diverses, obéissait non seulement aux principes d'organisation mais également à la consolidation du dispositif du combat politique pour lequel les partis sont créés.

Jean Jacques Koubemba

MINISTÈRE DES FINANCES

Henri Loundou appelle à la collégialité dans la gestion du cabinet

Le nouveau directeur de cabinet du ministre de tutelle a invité les conseillers ainsi que l'ensemble des directions rattachées (Impôts, Douane, Trésor) à travailler en équipe pour atteindre les objectifs assignés.

Emmanuel Akouala Mpan, directeur de cabinet sortant après deux ans de service, a passé le témoin, le 29 août à Brazzaville, à son successeur Henri Loundou. Appelant tous ses collaborateurs à une cohésion pour la bonne exécution des tâches au sein du ministère des Finances, Henri Loundou a indiqué: « C'est de cette manière que nous pourrions ensemble relever les défis et atteindre les objectifs qui nous ont été assignés ».

Représentant le ministre des Finances et du budget à la cérémonie de passation de service, la ministre du Plan, Ingrid Olga Ebouka-Babackas, a exhorté l'actuel directeur de cabinet à être un bon conseiller en cette période de réformes des régies financières et de sécurisation des recettes publiques, nécessaires au financement de l'économie et particulièrement le Plan national de développement 2018-2022, adopté récemment au parlement.

Signalons que Henri Loundou



Echange de parapheurs entre Akouala Mpan et Henri Loundou, assistés par la ministre du Plan

est à ses trente-trois ans de service au sein du ministère des Finances. Il est parti de la direction générale du contrôle financier en passant par la direction générale du budget jusqu'à la comptabilité publique où il assumait jusqu'à sa nomination la fonction de directeur général. Ce dernier a été désigné également président du comi-

té des réformes des finances publiques. Dans ce cadre, il a conduit, pendant plus d'un mois, des ateliers sur l'état des lieux de l'ensemble des di-

rections générales des régies financières, afin d'aboutir à un plan stratégique de réforme des finances publiques, auquel le ministère attache une attention particulière.

Notons que c'est le ministère des Finances qui suit les négociations entre le Congo et le Fonds monétaire international, en vue d'un éventuel soutien financier.

Lopelle Mboussa Gassia

GOUVERNANCE

Guy Roland Taholien propose la création d'un Etat développementiste au Congo

La vision du Congolais, cadre supérieur de banque, est contenue dans son ouvrage intitulé « Les enjeux de l'édification d'un Etat développementiste au Congo », paru aux éditions Edilivre à Paris, en France.

Dans son essai novateur de cent cinquante pages, Guy Roland Taholien propose de promouvoir « la création d'un Etat développementiste » pour la République du Congo. En effet, l'auteur est conscient qu'il s'agit d'un processus qui requiert du temps pour sa réussite. Ainsi, sa mise en œuvre pourrait s'étendre au-delà d'un mandat électoral, voire une période de dix ans pour déboucher sur une réforme très aboutie. « La responsabilité de développer le Congo incombe aux Congolais

y compris celle d'opérer des choix économiques, de planifier et de mettre en œuvre la stratégie de développement », précise cet officier dans l'Ordre du mérite congolais, soulignant la nécessité, dans cette démarche, de l'impulsion personnelle du président de la République ainsi que la cohésion gouvernementale.

Membre de l'association Alumini des Sciences-Po, Guy Roland Taholien expose, dans son ouvrage, de façon précise et convaincante



Guy Roland Taholien/DR

les différentes étapes de sa stratégie de développement. Il s'agit notamment de moderniser les institutions de l'administration ; mettre en œuvre des réformes économiques pour assainir les finances publiques ; améliorer l'environnement des affaires, la compétitivité et la productivité du pays ; diversifier l'économie ; relancer la croissance ; lutter contre le chômage, la corrup-

tion, les inégalités. L'autre étape de la stratégie consiste à donner à chaque citoyen, les jeunes en particulier, un accès à une formation de qualité, leur permettant de contribuer à l'essor de leur pays à l'échelle internationale.

L'auteur incite, par ailleurs, les pouvoirs publics à s'engager pour relever le défi que représente ce grand chantier, afin de contribuer à la

résolution de la crise du développement dont plusieurs pays africains sont confrontés y compris la République du Congo. « La construction d'un Etat développementiste s'avère indispensable afin de transformer le Congo d'une part, et d'enraciner la démocratie dans nos meurs, s'imposant une culture de l'alternance politique et de bonne gouvernance. Tout ceci

en redressant et en redynamisant notre économie », estime ce cadre congolais ayant exercé plusieurs fonctions d'encadrement.

Doté d'une formation en politique et management du développement ainsi qu'en management des entreprises, acquise successivement à Sciences-Po et HEC Paris, Guy Roland Taholien est représentant du Congo au think tank « Club 2030 Afrique », spécialisé dans les domaines de l'agriculture, l'énergie et les infrastructures de base à financer en PPP. Enfin, l'auteur est conscient que la situation du Congo n'est pas une fatalité ou une question de destin. « L'avenir reste ouvert et le Congo est capable du meilleur. Le développement est un défi qui nous engage tous », conclut Guy Roland Taholien.

Notons que l'ouvrage « Les enjeux de l'édification d'un Etat développementiste au Congo » est disponible dans des librairies à Brazzaville et Pointe-Noire.

Parfait Wilfried Douniama

VISITEZ LE MUSÉE GALERIE DU BASSIN DU CONGO

de LUNDI à VENDREDI (9h-17h) et SAMEDI (9h-13h)

Expositions et projections

SCULPTURES

PEINTURES

CÉRAMIQUES

MUSIQUE









L'art dans sa Généralité,
de la Tradition
à la Modernité

Situé sur 84 Boulevard Denis Sassou Nguesso
immeuble les manguiers (Mpila)
dans l'enceinte des Dépêches de Brazzaville

PRÉSERVATION DES DOMAINES PUBLICS

Plus de kermesses dans des établissements scolaires

Le ministre de l'Enseignement primaire, secondaire et de l'alphabétisation, Anatole Collinet Makosso, qui est descendu le 28 août à l'école primaire Angola-Libre à Brazzaville, a prié les occupants de libérer immédiatement ce site.



Des occupants de l'école primaire Angola-Libre/Adiac

Depuis quelques années, certaines autorités municipales et autres personnalités ont pris l'habitude d'occuper des espaces publics pour en faire des lieux attractifs. Ainsi, des établissements scolaires sont parfois transformés en Kermesse où s'exercent des activités lucratives. C'est le cas cette année des écoles primaires Angola-Libre à Makélékélé, Trois Francs à Baongo et Antonio-Agostinho-Neto à Talangaï. En effet, cette pratique a transformé certaines écoles en véritables lieux d'insécurité où règnent toutes sortes d'antivaleurs. Par exemple, les salles de classe sont devenues des dépôts de boisson, des ébats amoureux, etc., des préservatifs jonchant à même le sol.

Selon des témoignages, des occupants sont installés moyennant des sommes d'argent variant entre 70 000 et 150 000 FCFA. Sur place, on y trouve toutes sortes de boissons, des grillades et bien d'autres plats prisés par des Congolais. Pour l'inspecteur général de l'Enseignement primaire, secondaire et de l'alphabétisation, David Boké, qui a précédé le ministre de tutelle le 27 août, il y a beaucoup de débordements.

« Cette année, au lieu d'occuper des espaces vides, des jeunes gens ont préféré s'installer dans des établissements scolaires. Malgré nos différentes interventions dans le but de les recadrer, ils n'ont pas compris parce qu'il était question d'organiser des activités culturelles. Je demande à tous les promoteurs des kermesses à Brazzaville, Pointe-Noire, Dolisie, Ouesso et bien d'autres localités d'arrêter immédiatement leurs activités lucratives dans les concessions scolaires », a lancé David Boké à l'école des Trois Francs de Baongo.

Parfait Wilfried Douniama

EDUCATION

Un séminaire se penche sur les œuvres littéraires à enseigner au lycée

La sélection des manuels à proposer aux élèves va se faire à l'occasion d'un atelier qu'a ouvert la direction de l'Institut national de recherche et d'action pédagogiques (Inrap), le 29 août à Brazzaville.



Le directeur de l'INRAP et l'inspecteur général de l'enseignement (Adiac)

L'objectif visé consiste à consolider et restructurer les connaissances acquises de l'enseignement du français au collège, afin que les apprenants, par des exercices littéraires, acquièrent une meilleure maîtrise de la langue française ainsi qu'une vaste culture littéraire. « Les œuvres littéraires, qui seront choisies lors de cet atelier, pourront être intégrées dans les programmes scolaires pour la rentrée prochaine. Vos propositions pertinentes auront écho de tous les acteurs œuvrant dans le secteur de l'enseignement du français au Congo », a indiqué Augustin Nombo, directeur de l'Inrap.

Les participants au séminaire vont débattre sur plus de trois œuvres littéraires proposées par niveau, dont les auteurs sont Congolais ou étrangers. Pour chaque niveau scolaire, ils vont choisir une œuvre qui ne soit pas en déphasage par

rapport aux thématiques actuelles, afin de mieux répondre aux attentes des apprenants.

Plusieurs critères rigoureux sont à examiner pour qu'une œuvre soit sélectionnée pour le programme d'enseignement de la langue française. « Ces œuvres doivent appartenir au patrimoine congolais mais aussi à la littérature africaine, francophone et française, en bref, toutes les littératures capables de cimenter la culture des apprenants », a affirmé Joseph Bizard, chef de service éditions, section française.

Ces manuels ne doivent pas être en marge du programme en vigueur et doivent respecter les compétences de fin de cycle des apprenants. La pertinence des thématiques développées par une œuvre littéraire, le style limpide et clair, le coût de l'ouvrage, etc., sont autant de critères de sélection.

En réalité l'enseignement du français à l'école fait l'objet de débats et même de polémiques, notamment en ce qui concerne les méthodes et les programmes ainsi que la formation des enseignants.

Selon certaines sources, le niveau en orthographe des élèves à la fin de l'école primaire ou du collège a sensiblement baissé depuis des années. Les résultats des tests de dictée ou de dissertation proposés à des échantillons de collégiens ou de lycéens en seraient la preuve. « Aujourd'hui, le niveau du français est décrié partout. Vrai ou faux, nous le constatons dans la production des élèves et appuyons également nos propos sur la production de plusieurs rapports de fin de cycle ou mémoires soutenus par les finalistes d'écoles de formation. Nous pensons que cela a un lien avec les œuvres au programme », a ajouté Joseph Bizard.

Fortuné Ibara

LYCÉE PIERRE-SAVORGNAN-DE BRAZZA

Un incendie maîtrisé par les sapeurs-pompiers

Selon des témoignages, le feu a été allumé par un déséquilibre mental qui n'est pas à son premier forfait.

Un incendie s'est déclaré, le 28 août, dans un bâtiment abandonné au lycée Pierre-Savorgnan-de Brazza, dans le deuxième arrondissement, Baongo, aux environs de 14 h. Pour s'enquérir de la situation, le ministre de l'Enseignement primaire, secondaire et de l'alphabétisation, Anatole Collinet Makosso, s'y est rendu sur place où un véhicule de la sécurité civile était déjà à pied d'œuvre pour maîtriser le feu. En effet, le ministre a salué la promptitude avec la-



Le véhicule de la sécurité civile à pied d'œuvre/Adiac

quelle les agents de la sécurité civile sont intervenus.

« Nous avons maîtrisé ce feu en quatorze minutes. La première fois quand il avait brûlé, le feu avait été éteint par des moyens de fortune mais cette fois-ci, cela a été d'une grande ampleur si bien que nous avons été appelés », a expliqué l'adjudant de police Luc Alain Balossa, chef de section opérationnelle sapeurs-pompiers Makélékélé.

D'après le proviseur de cet établissement, l'incendie a été provoqué par un déséquilibre mental qui a brûlé une dizaine de pneus au dernier niveau de l'immeuble

avant de prendre la clé des champs. « C'est un bâtiment qui n'est plus utilisé mais on a nettoyé le premier et deuxième niveaux pour permettre aux étudiants de faire des travaux dirigés pendant les vacances. Il était monté une fois et avait mis le feu à un pneu mais nous avons su maîtriser. Aujourd'hui, nous ne savons pas à quelle heure il est entré pour mettre le feu. Lorsque les enfants l'ont poursuivi, il a fui », a expliqué le proviseur de ce lycée, Jean Médard Balounga, précisant qu'ils sont obligés de fermer les escaliers et pénaliser les étudiants.

P.W.D.

OMS- AFRIQUE

Le Congo présent à la 68^e session du comité régional

Jacqueline Lydia Mikolo fait partie des ministres de la Santé des quarante-sept États membres de la région africaine de l'Organisation mondiale de la santé (OMS-Afrique) en conclave à Dakar, au Sénégal.

Les travaux ouverts le 27 août portent, entre autres, sur le budget-programme 2020-2021, le financement durable de la couverture maladie universelle, la feuille de route pour l'accès aux médicaments essentiels 2019-2023. Des questions majeures de santé qui sont au menu de la 68^e session du comité régional de l'OMS-Afrique dont la fin est prévue pour le 31 août. Les cadres de certification de l'éradication de la poliomyélite, le contrôle du choléra en font partie. Plusieurs documents directifs seront analysés, notamment le rapport sur les efforts de mobilisation des ressources par le renforcement des partenariats afin de mieux soutenir les États membres, le document sur la garantie d'un financement durable de la couverture maladie universelle en Afrique au regard des

facteurs économiques mondiaux et locaux, les rapports d'étape sur l'utilisation des solutions de santé en ligne. La directrice régionale de l'OMS-Afrique, le Dr Matshidiso Moeti, a présenté le rapport sur l'état de santé dans la région africaine.

Par ailleurs, Matshidiso Moeti devra dévoiler la feuille de route pour l'accès aux médicaments essentiels 2019-2023 qui fait état d'un soutien global pour l'accès aux médicaments et vaccins, l'état d'avancement de la mise en œuvre des quatre engagements assortis des délais sur les maladies non transmissibles dans la région africaine, un projet d'action de plan d'action mondial sur la santé des réfugiés et des migrants. De même, la structuration de l'OMS-Afrique ne restera pas statique. C'est pourquoi un programme de sa transforma-



La ministre de la Santé Jacqueline Lydia Mikolo à la 68^e session du comité OMS-Afrique

tion est à l'ordre du jour. Les délégués examineront, en effet, le rapport intérimaire sur la mise en œuvre du programme de transformation du secrétariat de l'OMS dans la région Afrique 2015-2025. Sept sessions parallèles auront lieu. L'objectif visé est l'amélioration de la gestion des finances publiques pour

faire progresser la couverture médicale universelle dans le continent, s'attaquer à l'hypertension et de renforcer la gestion des maladies non transmissibles graves par des approches de santé publique. Il s'agira aussi d'étendre la santé numérique en Afrique en tenant compte de l'accord Afro-UIT.

En rappel, bien avant le début des travaux, les participants dont le directeur général de l'OMS, Tedros Adhanom Ghebreyesus, ont pris part à une marche pour la santé dans le cadre du programme intitulé "Walk the talk : soixante-dix ans au service des pays de l'OMS".

Rominique Makaya

MINISTERE DE LA SANTE ET DE LA POPULATION
CABINET

REPUBLIQUE DU CONGO ET
Unité * Travail * Progrès

DÉCLARATION DU GOUVERNEMENT SUR L'ÉPIDÉMIE DE FIÈVRE JAUNE

Mesdames et messieurs,

Le Congo en général, les départements de Pointe-Noire et du Kouilou en particulier, frontaliers avec l'enclave angolaise du Cabinda au sud, connaissent depuis le début de l'année 2018 un évènement émergent, d'allure épidémique.

Depuis le début de l'année, 186 cas suspects de fièvre jaune ont été rapportés à l'échelle du pays et Pointe-Noire est le département le plus touché en termes de nombre de cas notifié. Aucun décès formel lié à la fièvre jaune n'a été signalé.

C'est dans ce contexte que ce département a fait l'objet d'une investigation complémentaire par une équipe conjointe MSP-OMS, après le cas confirmé le 21 juillet 2018 par l'Institut National de Recherche Biomédicale-INRB-de Kinshasa (RDC), sur huit prélèvements effectués.

L'investigation suscitée a permis de mettre en évidence 70 cas suspects dans les registres de 16 centres de santé visités. Les enquêtes entomologiques ont mis en évidence des moustiques vecteurs responsables de la fièvre jaune. Des gîtes larvaires ont été retrouvés

autour des habitations des cas suspects et probables. Cette situation pourrait s'empirer avec l'arrivée de la saison des pluies.

L'épicentre de cette épidémie est situé dans les districts sanitaires de Mongo-Mpoukou, Mvoumvou et surtout N'Goyo et Lumumba. Tchiamba - Nzassi (district frontalier avec l'Angola) est celui qui a le taux d'attaque le plus important.

En date du 21 août 2018, le laboratoire de référence de Dakar a confirmé la présence d'anticorps IGM dirigés contre le virus amaril.

Le gouvernement de la République à travers le ministère de la Santé et de la population, avec l'appui de ses partenaires, envisage les mesures suivantes dans les prochains jours :

- La validation du plan national de la stratégie d'élimination de la fièvre jaune,
- l'élaboration d'un plan de contingence contre la nouvelle résurgence de la fièvre jaune,
- une campagne de masse graduelle et extensible à tout le territoire contre la fièvre jaune,
- une vaccination obligatoire pour tous les voyageurs entrant au pays ou sortant du pays,

- des mesures d'assainissement et de propreté de nos environnements construits,
- la lutte chimique contre les vecteurs,
- la vaccination ciblée des travailleurs vulnérables,
- des mesures promotionnelles.

Parmi les mesures immédiates d'hygiène les populations sont conviées à :

- assainir les maisons, lieux de travail et les écoles,
- éliminer tous les gîtes larvaires.

Les campagnes d'information et de sensibilisation sont ainsi lancées sur l'ensemble du territoire national à compter de ce jour.

Le gouvernement de la République invite tous ses partenaires, les communautés et l'ensemble de la population à s'associer à cette juste cause, qui est celle de lutter contre la transmission du virus responsable de la fièvre jaune, qui est une maladie à potentiel épidémique et mortelle.

Fait à Brazzaville, le 24 août 2018

La ministre de la Santé et de la population

(é) Jacqueline Lydia Mikolo

RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE DES PLANTES

Des recherches montrent comment des graines traversent l'océan

Des études récentes en Chine ont dévoilé le mystère de la dispersion océanique longue distance des graines de plantes, qui joue un rôle important dans la répartition géographique des plantes.

Sous la direction de l'Institut de botanique de Kunming de l'Académie des sciences de Chine, des chercheurs ont utilisé la famille des orties (urticaceae), l'une des plantes les plus largement réparties au monde, comme échantillon de recherche. En utilisant une approche multidisciplinaire combinant des données biogéographiques et océanographiques, l'équipe a découvert comment les graines des plantes du territoire traversent l'océan.

L'étude montre que la famille des urticacées est apparue en Eurasie, il y a environ soixante-neuf millions d'années, et a effectué au moins quatre-vingt-douze dispersions longue distance.

Le chercheur a déclaré que beaucoup de graines de la famille des urticacées pouvaient flotter dans l'eau de mer pendant plus de deux cent vingt jours et que même certaines pouvaient rester viables après dix mois d'immersion dans l'eau de mer. « L'analyse de la simulation des courants océaniques a également montré que des graines traversaient l'océan à l'aide de courants », a déclaré M. Wu Zengyuan.

Dans l'histoire de l'évolution de la famille des urticacées, les graines seraient entrées dans l'océan à travers une rivière intérieure et auraient été transportées ensuite par des courants océaniques de l'autre côté de l'océan. Enfin, les graines peuvent atteindre les côtes en raison d'événements météorologiques extrêmes tels que les tsunamis, ont conclu les chercheurs. L'étude fournit une référence pour la répartition géographique des autres groupes biologiques largement répartis. La recherche a été publiée dans la revue « Ecology letters ».

Xinhua

DIPLOMATIE

Le Royaume-Uni va ouvrir deux ambassades au Tchad et au Niger

En tournée en Afrique, la Première ministre britannique, Theresa May, a annoncé, le 29 août, l'ouverture prochaine des deux ambassades pour combattre « l'instabilité » dans ces pays en proie aux attaques des groupes djihadistes.

L'expansion du réseau diplomatique britannique doit permettre de « réduire les menaces potentielles posées à la sécurité britannique et européenne », selon le ministère. « Nous ne devons pas permettre que l'instabilité au Sahel, exacerbée par les conflits régionaux, continue de freiner le développement et de s'étendre au reste de l'Afrique ou à l'Europe », a déclaré le secrétaire d'État britannique pour l'Afrique, Harriett Baldwin. Le Royaume-Uni disposait jusqu'ici de bureaux au Tchad et au Niger mais renvoyait les demandes dans ces deux pays respectivement vers ses ambassades à Yaoundé, au Cameroun, et à Bamako, au Mali. La cheffe du gouvernement, qui fait étape au Nigeria après s'être rendue en Afrique du Sud, a également annoncé le renforcement des effectifs dans l'ambassade britannique au Mali. « Dans l'une des régions les plus fragiles d'Afrique, nous renforçons notre soutien aux efforts déployés par les pays africains pour lutter contre les facteurs sous-jacents de l'instabilité et des conflits », a déclaré le ministère des Affaires étrangères dans un communiqué. Le Tchad et le Niger, comme plusieurs pays voisins, sont en proie à une forte instabilité à cause d'attaques répétées menées par des groupes djihadistes, dont Boko Haram, qui opèrent au Sahel. Le groupe, originaire du Nigeria, frappe dans tous les pays de la zone du lac Tchad (Nigeria, Tchad, Cameroun, Niger) où il commet des attentats meurtriers ainsi que des attaques contre les forces de l'ordre et procède à des enlèvements de jeunes filles.

Josiane Mambou Loukoula

SOUDAN DU SUD

Riek Machar favorable à la signature de l'accord de paix avec le gouvernement

L'annonce a été faite, le 28 août à Khartoum, par le médiateur soudanais et ministre des Affaires étrangères, Al-Dirdiry Ahmed.

Selon Al-Dirdiry Ahmed, Riek Machar a donné sa position favorable à la signature de l'accord de paix, après plusieurs tentatives de refus. La même journée, notamment dans la matinée, il avait refusé de signer le document, exigeant que les réserves de l'opposition y soient intégrées. « C'est après d'intenses négociations que nous avons menées que Riek Machar a finalement accepté de signer le document, ce jeudi 30 août », a précisé le médiateur.

Pour ce dernier, les réserves exprimées par l'opposition seraient soumises à l'Igad, une organisation des Etats d'Afrique de l'est qui œuvre depuis des mois à réactiver le processus de paix au Soudan du Sud. C'est après des semaines de négociations à Khartoum, au Soudan voisin, que le président sud-soudanais, Salva Kiir, et son opposant, Riek Machar, sont parvenus à s'accorder pour signer en juillet et début août

une série d'accords prévoyant un cessez-le-feu permanent et un partage du pouvoir. Ces accords prévoyaient, entre autres, le retour de Riek Machar, exilé depuis août 2016, pour occuper un des cinq postes de vice-président prévus dans le futur gouvernement d'unité nationale.

Un accord de paix jugé peu réaliste par les Soudanais

Formulant leurs inquiétudes autour de l'avenir de cet accord, la majorité des Soudanais estime que celui-ci ne rassure pas tout le monde. Avant ce nouveau document, en effet, un premier accord de paix avait réuni les deux hommes dans le même gouvernement en 2016. Mais, quelques mois après le retour de Riek Machar, les combats avaient repris à Juba. Ce dernier avait pris la fuite avec ses partisans en République démocratique du Congo. C'est pour quoi, le Conseil de sécurité des Nations

unies avait imposé, en juillet, un embargo sur les armes au Soudan du Sud et des sanctions contre deux responsables militaires. Un embargo qui a permis de pousser les dirigeants à retourner à la table des négociations.

« Des défis considérables restent à relever et nous craignons que les accords conclus à ce jour soient peu réalistes ou viables », a déclaré une certaine opinion dans le pays, invitant les dirigeants sud-soudanais à prendre leur engagement définitif et à prouver leur sagesse afin d'assurer la paix et la bonne gouvernance du pays.

Notons que le Soudan du Sud est un pays indépendant du Soudan depuis 2011. Il a sombré, en décembre 2013, dans un conflit de pouvoir entre Salva Kiir et Riek Machar. Un conflit qui a fait des dizaines de milliers de morts et occasionné le déplacement de près de quatre millions de personnes puis provoqué une crise humanitaire majeure.

Rock Ngassakys

ANGOLA

Un prêt de 4,5 milliards de dollars sollicité auprès du FMI

Luanda, toujours en crise, a annoncé avoir sollicité le financement auprès de l'institution de Bretton Woods. Une nouvelle illustration des difficultés persistantes de son économie qui peine à se relever de la chute des cours du prix du pétrole.

Les discussions entre les autorités angolaises et le Fonds monétaire international (FMI) doivent débuter en octobre, a précisé à la presse le ministre des Finances, Archer Manguera. « Ce programme élargi (...) vise principalement à consolider l'ajustement fiscal afin de réduire le déficit budgétaire de 7% à 2017 à 3,4% en 2018 », a-t-il ajouté. Depuis des décennies, la vitalité écono-

mique de l'Angola est fondée sur sa seule manne pétrolière, dont il est le deuxième producteur d'Afrique subsaharienne après le Nigeria. Les ventes de brut lui fournissent 70% de ses recettes fiscales. Les prix élevés du brut dans les années 2000 lui ont permis de bénéficier de taux de croissance flirtant avec les 20%.

Faute d'avoir diversifié son économie, la chute vertigineuse du prix de l'or noir à partir de 2014 a plongé le pays dans une grave crise financière dont il peine à se sortir. Son produit intérieur brut a même reculé de 0,7% en 2016.

Elu il y a un an, le nouveau président, Joao Lourenço, a promis d'être l'homme du « miracle économique ». Mais ses réformes, notamment structurelles, pour attirer les investisse-

ments étrangers, tardent à produire leurs effets. Le FMI n'a anticipé pour 2018 qu'une croissance de 1,5% et de 1,6%, largement insuffisante pour redresser les finances ou réduire le chômage endémique de la population.

Le FMI s'est dit « prêt à aider » l'Angola, dont il a salué dans un communiqué « les mesures importantes en vue d'améliorer la gouvernance et de restaurer la stabilité macroéconomique ».

En 2016, l'institution avait donné son feu vert à un prêt de 4,5 milliards de dollars à l'Angola frappé de plein fouet par la crise mais son président de l'époque, José Eduardo dos Santos, avait spectaculairement rejeté son offre.

Nestor N'Gampoula et l'AFP



TTN
34 rue Labat 75018 Paris - Fret Maya-Maya

FRET AÉRIEN & MARITIME
ENLÈVEMENT - ENTREPOSAGE

FRANCE / EUROPE
AFRIQUE / ASIE
MOYEN-ORIENT



Avec ou sans dédouanement

BRAZZAVILLE
POINTE-NOIRE
KINSHASA
MATADI, BOMA

Contact Paris : DJAMEL

+ 331 44 92 90 90 + 336 65 47 06 06

34 rue Labat 75018 Paris - Fret Maya-Maya

ttnplus wanadoo.fr

Contact Brazzaville : Lydie

+242 06 605 91 69 +242 05 522 49 99

DÉMOGRAPHIE

L'Afrique devra compter 2,6 milliards d'individus d'ici à 2050

Le boom démographique verrait augmenter la population mondiale à 9,9 milliards d'habitants, d'ici à 2050, soit une progression d'environ 29% par rapport à la population actuelle estimée à 7,6 milliards d'individus, selon le nouveau rapport de Population reference bureau (PRB) intitulé « World population data sheet 2018 ».

Le continent africain devrait compter pour 58% de la croissance démographique mondiale, d'ici à 2050. Selon les projections de PRB, la population africaine fera plus que doubler d'ici à 2050, atteignant 2,6 milliards d'individus. La terre comptera 9,9 milliards, soit une progression de 2,3 milliards ou de 29% par rapport au chiffre actuel estimé à 7,6 milliards.

Le rapport indique également que si l'Indice synthétique de fécondité (ISF) est en recul dans le monde depuis plusieurs années, il reste néanmoins suffisamment élevé dans certains pays comme le Niger (7,2), le Tchad (6,4) et la République démocratique du Congo (6,3) pour générer une croissance démographique continue, tandis que la Corée du sud (1,1), Singapour (1,2) et Taïwan (1,2) présentent l'ISF le plus bas.

Parallèlement, note le document, la population mondiale continuera de vieillir (16% seront âgés de +65 ans, d'ici à 2050), mais avec une proportion plus élevée dans les pays développés (27%) que dans les pays moins développés (14%). Selon les experts, les politiques et performances économiques des pays devraient être considérablement influencées par l'évolution de la population selon les tranches d'âge.

A en croire les projections de PRB, la population d'Afrique atteindra 2,6 milliards en 2050. Le nombre de personnes en Asie devrait augmenter d'environ sept cent dix-sept millions pour atteindre 5,3 milliards, tandis que l'Europe verra sa population reculer de sept cent quarante-six millions à sept cent-trente millions. Dans les Amériques, la population devrait progresser de un milliard à 1,2 milliard, et la population d'Océanie (l'Australie et la Nouvelle-Zélande) devrait passer de quarante-et-un à soixante-quatre millions.

Josiane Mambou Loukoula

AFRIQUE-ALLEMAGNE

Angela Merkel en Afrique de l'ouest

La chancelière allemande, accompagnée d'une forte délégation d'opérateurs économiques, a entamé une tournée dans la sous-région qui va la conduire au Sénégal, au Ghana et au Nigeria.

Angela Merkel est préoccupée par les perspectives économiques du continent africain où les jeunes manquent de formation et d'emploi. Dans les trois pays, la chancelière échangera sur les relations bilatérales et sur des questions régionales car elle compte renforcer la coopération économique entre l'Afrique et l'Allemagne. La chancelière a choisi de visiter ces trois pays pour leur implication dans la résolution des conflits régionaux, a-t-on appris, et compte leur offrir un soutien économique.

Cette tournée vise également à calmer le front interne anti-migration africaine en Allemagne, en proposant une solution économique par des investissements massifs.

Dans le cadre des migrations clandestines, autre sujet de discussion avec les dirigeants des pays visités, Angela Merkel compte montrer aux pays africains que l'Allemagne s'implique de plus en plus en Afrique, convaincue que le développement



Le président Macky Sall et la chancelière Angela Merkel (DR)

économique peut faire du continent africain un marché d'exportation d'avenir pour son pays et peut mettre fin à la migration économique, l'autre migration étant due aux conflits.

Longtemps en retrait, l'Allemagne consacre désormais près de dix milliards de dollars d'investissements annuels en Afrique, qui vont, en général, à trois pays, à savoir l'Afrique du Sud, le Nigeria et l'Algérie. Angela Merkel veut dynamiser et élargir l'horizon des entreprises allemandes en Afrique par une diplomatie économique. Au Sénégal, première étape de sa mini-tournée ouest-africaine, la chancelière allemande rencontrera le président sénégalais, Macky Sall, pour échanger sur la démocratie,

la diplomatie économique et la coopération régionale. Quelques accords économiques seront scellés entre les deux Etats. L'ambassadeur d'Allemagne au Sénégal, Stephan Röken, a rappelé que son pays et le Sénégal « partagent des valeurs communes notamment la question des droits de l'homme » et l'Allemagne apprécie le rôle joué par le Sénégal à la Cour pénale internationale pour la stabilité en Gambie et dans la sous-région.

Au Ghana, Angela Merkel s'entretiendra avec le président Nana Akuto-Addo, sur des questions diplomatiques, la coopération bilatérale, avant la participation de la chancelière à une table ronde sur les investissements des entreprises allemandes dans le cadre de la « Compact with Africa » du G20.

Au Nigeria, dernière étape de sa visite, la chancelière sera reçue par le président Muhammadu Buhari, où elle défendra les entreprises allemandes dans la perspective de la reprise. Une discussion aura lieu également dans le cadre de la lutte contre le terrorisme, en vue d'une meilleure sécurité et le développement économique.

Noël Ndong

CHANGEMENT CLIMATIQUE

Le continent africain paiera pour les pays industrialisés

L'Afrique subit une série de catastrophes : longues sécheresses; vagues de chaleur fréquentes; désertification rampante; tempêtes dévastatrices; perturbation des précipitations; montées des océans, selon un article de l'Agence Ecofin.

Les phénomènes extrêmes liés au changement climatique pourraient amputer le PIB de l'Afrique de 2 à 4 % d'ici à 2040 et de 10 à 25 % en 2100, selon certains experts. Le continent africain, qui contribue pour moins de 4 % aux émissions mondiales de gaz à effet de serre (GES), paiera l'addition des pays industrialisés. Les cent quatre vingt-quinze Etats présents à la conférence sur le climat (COP21) de Paris, s'étaient accordés pour maintenir le réchauffement climatique sous 2°C d'ici à 2100. A Bonn, en novembre 2017, le programme des Nations unies pour l'environnement a estimé qu'il faudrait maintenir le réchauffement en dessous de 2°C. Cependant, même si les Etats respectent leurs engagements pris à Paris, le mercure devrait grimper de plus de 3 °C à « l'horizon 2071-2100 », selon un rapport.

L'inégalité des effets du réchauffement climatique et ses impacts économiques

Sur le plan économique, très récemment, l'organisation humani-

taire «Dara» a estimé que le réchauffement climatique pourrait faire baisser de 3,2% du PIB mondial d'ici à 2030 si rien n'est fait pour dé-carboniser l'économie à l'échelle planétaire. Les effets du réchauffement seront géographiquement inégaux. L'idée selon la quelle l'Afrique est l'une des régions du monde, qui seront les plus durement touchées par les conséquences économiques du changement climatique, fait consensus.

A en croire le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (Giec), le dérèglement du climat pourrait induire une baisse du PIB de l'Afrique de l'ordre de 2 à 4 % d'ici 2040 et entre 10 à 25 % d'ici à 2100. Les secteurs les plus vulnérables sont l'agriculture et les industries extractives. L'Afrique compte sept des dix pays les plus menacés au monde par le réchauffement (Sierra Leone, Soudan du Sud, Tchad, Nigeria, Centrafrique, Érythrée et Éthiopie). Intitulé « les économies émergentes ralentiront sous l'effet de

l'augmentation des températures », un récent rapport indique que la hausse du mercure pourrait provoquer une baisse de 10,8 % des exportations d'Afrique de l'ouest et de 7,9 % des exportations d'Afrique centrale d'ici à 2045. Les secteurs des industries extractives et de l'agriculture représentent 60% de ce recul. En Afrique centrale, l'Angola et le Gabon sont les pays les plus menacés par une baisse des exportations. La baisse des exportations découlant de l'augmentation des températures se situera, cependant, à 0,1% en Europe, 1% en Amérique du Nord et de 1,6% en Asie de l'Est.

L'impact du réchauffement climatique sur l'agriculture

Pour le Programme des Nations unies pour l'environnement, un réchauffement d'environ 2°C entraînerait une réduction de 10% du rendement agricole total en Afrique subsaharienne d'ici à 2050; un réchauffement supérieur (plus probable) pourrait porter ce chiffre à 15 ou 20%. Et si le réchauffement dépassait les 3°C, toutes les régions actuellement productrices de maïs, de mil et de sorgho deviendraient inadaptées à ce type de cultures.

Si la situation actuelle perdure, l'Afrique ne parviendra à produire que 13% de ses besoins alimentaires d'ici à 2050. Cela fera peser une nouvelle menace sur les quelque 65% de travailleurs africains dont la subsistance dépend de l'agriculture et mettra la sécurité alimentaire du continent en péril.

D'ici à 2050, il suffira d'une augmentation de 1,2 à 1,9 degré Celsius environ pour accroître d'entre 25 et 95% le nombre d'Africains sous-alimentés (+ 25% en Afrique centrale, + 50% en Afrique de l'Est, + 85% en Afrique australe et + 95% en Afrique de l'Ouest). Le lac Tchad est un cas patent. Il a vu sa superficie passer de 25 000 km² en 1960 à entre 8000 et 2500 km² aujourd'hui, en raison des grandes sécheresses qui ont touché la région (Tchad, Cameroun, Niger et Nigeria). Quelque cent-cinquante espèces de poissons ont ainsi disparu du lac. Les pays africains représentent la moitié des quarante-huit pays notés en « risque extrême » dans l'indice de stress thermique élaboré par Verisk Maplecroft. Ce qui correspond à une perte annuelle de dix milliards de dollars.

La hausse de température va

entraîner la hausse de la climatisation et de pathologies et de la migration

La hausse des températures et les vagues de chaleur vont entraîner une hausse de la demande d'énergie pour la climatisation en particulier dans les zones urbaines, ainsi que la propagation de pathologies coûteuses en Afrique, en termes de prise en charge, soulignent les experts. Ce qui est révélateur de l'injustice subie par l'Afrique, qui n'a aucune responsabilité historique dans le réchauffement climatique mondial. En effet, l'Afrique représente moins de 4% des émissions de Ges, mais paiera dans ce domaine la dette des pays industrialisés. Le continent africain commence à jeter hors de son sol, des millions d'Africains vers la migration, à cause des bouleversements induits par le réchauffement climatique.

Une étude de la Banque mondiale a indiqué que l'Afrique subsaharienne fournira le plus gros contingent. Dans une étude rendue publique en mars dernier, la Banque mondiale a révélé, de migrants climatique d'ici 2050 si rien n'est fait pour lutter contre la flambée du mercure.

N.Nd.

AFRIQUE

Le Royaume-Uni à la reconquête du commerce

La Première ministre britannique, Theresa May, effectue actuellement une tournée africaine de trois jours dans trois pays africains anglophones: l'Afrique du Sud, le Nigeria et le Kenya.

Theresa May entend marquer le retour du Royaume-Uni en Afrique à l'approche de la sortie définitive de l'Union européenne (UE). Au Cap, elle a déclaré que d'ici à 2022, son pays va devenir le premier investisseur des pays du G7 sur le continent. Elle a appelé à la conclusion d'un accord commercial avec six pays africains pour atténuer les pertes économiques de l'après-Brexit.

« Je peux aujourd'hui annoncer une nouvelle ambition : d'ici 2022, je veux que le Royaume-Uni devienne l'investisseur numéro un en Afrique parmi les pays du G7, avec des entreprises britanniques prenant les devants et investissant des milliards dans les économies africaines », a déclaré la Première ministre. Elle voit en Londres, « une plaque tournante mondiale de l'investissement international » et des succès dans les sciences et les technologies, ainsi que le respect des lois par les entreprises britanniques.

Elle a également confirmé l'intention de Londres de « poursuivre l'accord de partenariat économique » entre l'UE et l'Union douanière d'Afrique australe puis le Mozambique, même après la sortie de l'UE, soulignant la signature d'une déclaration conjointe avec six pays du continent, notamment l'Afrique du Sud, le Mozam-

« Je peux aujourd'hui annoncer une nouvelle ambition : d'ici 2022, je veux que le Royaume-Uni devienne l'investisseur numéro un en Afrique parmi les pays du G7, avec des entreprises britanniques prenant les devants et investissant des milliards dans les économies africaines »



La Première ministre Theresa May est saluée par le président sud-africain Cyril Ramaphosa au Cap le 28 août 2018, première étape d'une tournée de la dirigeante britannique en Afrique. /afp.com - Mike Hutchings

bique, le Botswana, la Namibie, le Lesotho et le Eswatini (l'ancienne Swaziland), « pour assurer un commerce interrompu après le Brexit ».

En Afrique du Sud, la Première ministre du Royaume-Uni soutient les réformes agraires du gouvernement sud-africain « sans saisie de terres », à condition que tout se déroule de ma-

nière « légale, transparente et démocratique », prenant à contre-pied le président américain qui avait soutenu « la saisie des terres », et mentionnant « le meurtre à grande échelle de fermiers blancs ». Le président sud-africain, Cyril Ramaphosa a déclaré à son tour : « qu'il garde [Donald Trump] son Amérique et nous nous

occuperons de notre Afrique du Sud ».

Theresa May ambitionne de décrocher de nouveaux marchés commerciaux dans la perspective du Brexit, qui aura lieu en 2019. Elle a promis d'augmenter de 4,1 milliards d'euros ses investissements sur le marché africain. Elle veut faire de son pays le premier partenaire économique du G7 pour l'Afrique, en resserrant les liens économiques et commerciaux entre le Royaume-Uni délaissés par ses prédécesseurs successifs. L'un des atouts de Londres, c'est d'être le seul pays de l'UE à consacrer 0,7% de son PNB aux pays en développement, qui connaîtra une augmentation de quatre milliards de livres. Les accords économiques et commerciaux que Theresa May vient signer en Afrique sont hors UE. Les banques des pays que visite la Première ministre se financent a priori, à la City de Londres, et connaissent un échange déséquilibré.

Noël Ndong

La Chine reste le premier partenaire

Pour la neuvième année consécutive, Pékin a conservé son rang, alors que des programmes majeurs de coopération continuent de stimuler le partenariat bilatéral, a-t-on appris, le 29 août, de source gouvernementale chinoise.

Commentant les données officielles du partenariat entre les deux parties, lors d'une conférence de presse le même jour, le vice-ministre du Commerce, Qian Keming, a indiqué que le commerce entre la Chine et l'Afrique a fortement augmenté depuis le lancement de dix plans majeurs de coopération, il y a trois ans. « Au premier semestre 2018, le commerce bilatéral a augmenté de 16% en glissement annuel pour atteindre 98,8 milliards de dollars », a-t-il révélé.

Les plans sus-évoqués avaient

été annoncés en 2015 lors du Forum sur la coopération sino-africaine tenue à Johannesburg, en Afrique du Sud. La plupart des projets y relatifs portent sur le renforcement de la coopération économique et commerciale entre la Chine et l'Afrique. « Tous les plans de coopération économique et commerciale ont été jusqu'à présent appliqués et certains d'entre eux ont obtenu de très bons résultats », a fait savoir le vice-ministre du Commerce.

En ce qui concerne l'investissement direct moyen annuel de la

Chine en Afrique, il s'est établi à environ trois milliards de dollars. La coopération industrielle a, quant à elle, enregistré des progrès, notamment dans les secteurs de la fabrication, la finance, l'aviation et le tourisme. Premier partenaire commercial de l'Afrique depuis 2009, la Chine ne ménage aucun effort pour élever le niveau des échanges avec le continent. En témoigne la valeur des stocks des investissements chinois en Afrique, qui est passée de 2,5 milliards de dollars en 2003 à 34,6 milliards en 2016, selon les données de la China Africa research initiative. Ce qui représente une progression annuelle de 33% durant cette période. De plus, la Chine a déversé plus de cent quarante milliards de dollars en Afrique sous forme de prêts depuis l'an 2000, contribuant ainsi à stimuler la croissance économique et

la création d'emplois dans les pays récipiendaires.

Notons, par ailleurs, que dans le sillage de l'expansion des entreprises chinoises en Afrique ainsi que des financements qu'accorde la Chine pour la réalisation de plusieurs infrastructures, Pékin entend consolider ses relations avec les pays africains. Cette volonté a été réitérée dans le message que

« Tous les plans de coopération économique et commerciale ont été jusqu'à présent appliqués et certains d'entre eux ont obtenu de très bons résultats »

Xi Jinping avait adressé aux chefs d'Etat, lors du dernier sommet de l'Union africaine qui s'est tenu les 1er et 2 juillet à Nouakchott, en Mauritanie.

Les autorités chinoises espèrent que le prochain sommet Chine-Afrique, qui a pour thème « Construire ensemble une communauté de destin sino-africaine encore plus solide pour réaliser la coopération gagnant-gagnant », sera un moment propice pour redynamiser les relations bilatérales. C'est pour cela que Pékin s'engage à aligner ses interventions dans le cadre de l'initiative « la Ceinture et la route » avec celles du continent, notamment l'agenda 2030 des Nations unies pour le développement durable ainsi qu'avec l'agenda 2063 de l'Union africaine et bien d'autres stratégies de développement des pays africains.

Nestor N'Gampoula

« Construire ensemble une communauté de destin sino-africaine encore plus solide pour réaliser la coopération gagnant-gagnant »

À L'ATTENTION DES CITOYENS RUSSES RÉSIDANT EN RÉPUBLIQUE DU CONGO

L'Ambassade de la Fédération de Russie tient à informer les citoyens de la Fédération de Russie résidant en République du Congo que les élections parlementaires supplémentaires seront organisées :

- le 08 septembre 2018 à Pointe-Noire: 21, avenue Moe Telli, Centre-ville «A», arr. 1 Lumumba (bureau du Consul Honoraire de la Russie),
- le 09 septembre 2018 à Brazzaville au Centre culturel russe, sis 26, avenue Amilcar Cabral à côté du supermarché Casino.

Coordonnées de la commission électorale : Tell. 05-550-30-14, E-mail: amrussie@yandex.ru.

La participation de tous est vivement souhaitée !

PROGRAMME RELATIF AUX OBSÈQUES DU COLONEL ALAIN BERTRAND AOUÉ

-Mercredi 29 août: 18h arrivée du corps à l'aéroport Maya-Maya par le vol régulier Air France, suivie du dépôt du corps à la morgue municipale de Brazzaville.

-Jeudi 30 août:
9h : levée de corps à la morgue municipale de Brazzaville ;
10h 00 : départ du corps pour le domicile.

Vendredi 31 août:
9h00 : recueillement à la place des AET suivi d'une exposition à l'esplanade de l'Hôpital central des Armées Pierre-Mobengo
12h00 : messe de requiem en la paroisse Sainte-Marie de Ouenzé ;
14h00: départ pour le cimetière privé VIP Bouka
16h00 : retour et fin de cérémonie.



UNE ADRESSE E-MAIL POUR NOUS ENVOYER VOS ANNONCES PLUS RAPIDEMENT

regie@lesdepechesdebrazzavilles.fr

LES DÉPÊCHES DE BRAZZAVILLE

www.lesdepechesdebrazzaville.fr

IMPRIMERIE DU BASSIN DU CONGO

Un outil industriel performant rapide.

OFFSET NUMÉRIQUE SÉRIGRAPHIE PELLICULAGE DOS CARRÉ COLLÉ CONCEPTION GRAPHIQUE

UNE LARGE GAMME DE PRODUITS

PRESSE
Quotidiens
Hebdomadaires
Mensuels
Numéros spéciaux...

OFFSET
Chemises à rabat
Magazines
Livres
Dépliants
Documents administratifs
Calendriers
Flyers
Affiches
Divers

+242 06 951 0773
+242 05 629 1317
imp.bc@adiac-congo.com

B4, boulevard Denis-Sassou-N'Guesso
Brazzaville - République du Congo

NÉCROLOGIE

Le pasteur Freddy William Ebougou Italy et l'église Rocher blanc tabernacle ont la profonde douleur d'annoncer au corps du Christ, le décès de la bien-aimée soeur Nadège Ngouani née Gassila, le jeudi 23 août 2018, au CHU de Brazzaville. La veillée mortuaire se tient au domicile familial sis au quartier Manianga (arrêt de bus dépôt, Réf. carrière terre-jaune). La date de l'inhumation sera communiquée ultérieurement.



Les familles Ossoka et Omboua ont le profond regret d'annoncer à Mme Yvonne Issakoyeleyo à Ossonga (Owando), Arnaud Mandza, les familles Owonda, Boma et Donga, Clarisse Wando à Oyo, les parents amis et connaissances le décès brutal de Nestor Assounga, survenu le 23 août, à Brazzaville. La veillée mortuaire se tient au domicile familial sis n° 120, rue Mbé Talangaï, quartier Manhattan. Référence : arrêt manguier grand lavage, rue Ndolo.



La date et le programme des obsèques vous seront communiqués ultérieurement.

Les familles Niakekele et Mapoumba informent parents, amis et connaissances du décès de Modeste Niakekele (Modrivo), le 24 août 2018 au CHU de Brazzaville.

Le deuil se tient au n° 104 de l'avenue de France (en face de l'école primaire Saint-Vincent B).

Le programme des obsèques vous sera communiqué ultérieurement.



Wilfried Olo, agent des Dépêches de Brazzaville, les familles Amboulou et Obondo ont la profonde douleur d'annoncer aux parents, amis et connaissances le décès de leur fils, Guelord Fransnel Amboulou, survenu le 15 août 2018 à l'hôpital de base de Talangaï.

La veillée mortuaire se tient au domicile familial sis au n° 177, rue Ombélé à Talangaï (Ngamakosso). La date de l'inhumation sera communiquée ultérieurement.



LITTÉRATURE

Des échanges autour de l'œuvre de Wilfried N'Sondé

Dans le prolongement de ses rencontres avec les auteurs contemporains, So'Art Book propose, le 8 septembre à 15h, à la Colonie, au 128 de la rue Lafayette, dans le Xe arrondissement de Paris, des discussions sur l'œuvre de l'écrivain congolais.

En compagnie de l'artiste multidisciplinaire, les échanges porteront en grande partie sur son dernier roman «Un océan, deux mers, trois continents» paru aux Editions Actes Sud et lauréat du Prix Kourouma 2018. L'histoire est presque d'actualité, mettant aux prises des migrants en errance à bord de bateaux tels que le «Life-line» ou le «Mearsk». Ici, le bateau s'appelle plutôt le Vent Paraclet. A bord de cette cargaison d'esclaves, Ne Vunda, né vers 1583 sur les rives du fleuve

Kongo, et chargé par le roi des Bakongos de devenir son ambassadeur auprès du pape.

Au cours de cette longue traversée commencent des péripéties dans le bateau commandé d'une main de fer par Louis de Mayenne, un homme que ni la morale ni le malheur des autres n'étouffent, entre l'Afrique et le Brésil, pour se terminer à Lisbonne, au Portugal, après avoir déchargé sa cargaison d'esclaves.

Hommes, femmes et enfants sont maintenus dans la plus



grande insalubrité, supportent les pires outrages, la faim, la soif, sont battus dès le moindre geste de rébellion et sont jetés par-dessus bord.

Né en 1968 à Brazzaville, Wilfried N'Sondé a fait des études de sciences politiques à Paris avant de partir vivre à Berlin où il est resté vingt-cinq ans.

Il habite désormais à Paris. En 2016, il a enseigné la littérature à l'université de Berne en tant que professeur invité.

Musicien et auteur de chansons, il se produit régulièrement en duo avec son frère Serge N'Sondé, en France et en Allemagne. Écrivain, il publie son œuvre aux éditions Actes Sud, et ses romans sont traduits aux États-Unis ainsi qu'en Italie.

Il est lauréat de différents prix dont le Prix Ahmadou-Kourouma 2018, le Prix des lecteurs 2018 L'Express/BFMTV et le Prix France Bleu 2018 pour son livre «Un océan, deux mers, trois continents».

Marie Alfred Ngoma

FOOTBALL

Les résultats des Diabes rouges et des Congolais de la diaspora en Coupe de la Ligue

Coupe de la Ligue, 2^e tour

Le Havre recevait Brest avec deux Congolais dans le onze de départ : Fernand Mayembo et Bevic Moussiti Oko, alignés dans l'axe de la défense et à la pointe de l'attaque. Alan Dzabana, lui, est resté sur le banc.

Mayembo et Moussiti Oko sont à l'origine du premier but havrais : une tête autoritaire du défenseur, relayée par Assifuah, initie un contre éclair qui profite à l'international U23 dont la frappe, déviée par le gardien brestois, profite à Gory (20^e mn).

A la 35^e, Moussiti Oko reprend de la tête un dégagement de sa défense, Assifuah en hérite et transmet à Gory, qui signe le doublé.

Au retour des vestiaires, l'ancien joueur de Dunkerque voit Lekhal intercepter le cuir au milieu de terrain et réalise un bon appel dans l'axe : servi, il trompe Leon d'une pichenette parfaite (49^e mn). Et le célèbre d'une série de saltos.

Le match semble alors plié... mais les Normands arrêtent de jouer et laissent les Bretons revenir au score puis égaliser.

C'est finalement aux tirs au but que va se décider l'issue du match : Fernand Mayembo fait peur au public havrais en manquant sa tentative mais Bevic Moussiti Oko réussit le sien.

Et c'est bel et bien Le Havre qui se qualifie pour les 16^{es} de finale de la Coupe de la Ligue (3-3, puis 6-5 aux tirs au but).

Sans Durel Avounou, ménagé et resté sur le banc, Orléans se qualifie sur le terrain de Nancy (1-1 puis 4-3 aux tirs au but).

Pour les Lorrains, la descente aux enfers continue, malgré le but de Mons Bassouamina : entré à 66^e mn, il perce sur le côté gauche, élimine trois dé-

fenseurs, repique et expédie une frappe puissante dans les filets (75^e mn). Christopher Maboulou et Yann Mabella étaient sur le banc, tandis que Tobias Badila et Ryan Bidounga sont à l'infirmerie.

Sans Warren Tchimbembé, resté sur le banc, Troyes se qualifie aux dépens de Clermont (3-1). Randi Goteni n'était pas dans le groupe.

National 2, 3^e journée

Groupe A

La réserve de Monaco chute face à Grasse (0-2). Remplaçant, Han-Noah Massengo, 17 ans, est entré à la 67^e.

Anancy bat la réserve de Marseille (4-3). Niels Nkounkou était titulaire au poste de latéral gauche.

Thomas Oualembo est entré à la 75^e lors du succès de la réserve de Lyon à Chasselay (1-

0). Rappelons que l'équipe B de l'OL est entraînée par Christian Bassila, ancien milieu défensif franco-congolais (Lyon, Rennes, West Ham, Cottbus, entre autres).

Dans les rangs de Chasselay, Christopher Bitsamou a joué tout le match.

Groupe B

Blois prend un point à Mont-de-Marsan (1-1). Si Hermann Mongomba, titulaire lors des deux premières journées, était sur le banc, Daniel Moutala était titulaire. Le milieu de terrain de 21 ans a été remplacé à la 77^e.

Dolan Bahamboula était titulaire lors du match nul des Herbiers à Colomiers (0-0).

Groupe C

Saint-Malo prend les commandes du groupe après son succès sur Saint-Brieuc (1-0)

L'équipe d'Yven Moyo, remplacé à la 80^e, compte 9 points. L'international congolais a marqué son premier but de la saison, lors de la 2^e journée, à Boulogne-Billancourt.

Ruddy Ebondo est entré à la 64^e lors du match nul de la réserve de Lorient face à Furiani-Agliani (2-2).

Groupe D

La réserve de Reims s'impose à Bobigny 2-1. Dorian Samba N'Doudi, milieu de 19 ans, était titulaire.



Bevic Moussiti Oko et Mons Bassouamina, tous deux buteurs mardi soir (DR)

Camille Delourme

AFFAIRE SUBORNATION DE TÉMOINS

La CPI rend sa décision le 17 septembre

L'information a été donnée dans un communiqué de l'instance judiciaire internationale, rendu public le 29 août.

Le 8 juin dernier, la Chambre d'appel de la Cour pénale internationale (CPI) avait décidé, à la majorité, d'acquitter Jean-Pierre Bemba Gombo des charges de crimes de guerre et de crimes contre l'humanité prétendument commis en République centrafricaine (RCA). A la suite de cet arrêt, la Chambre d'appel a estimé qu'il n'y avait pas lieu de maintenir Jean-Pierre Bemba en détention, dans le cadre de l'affaire concernant les crimes allégués en RCA et qu'il revenait à la Chambre de première instance VII de déterminer si sa détention demeurait justifiée en vertu de sa condamnation pour des atteintes à l'administration

de la justice.

Rappel des faits

Le 19 octobre 2016, la Chambre de première instance VII avait déclaré Jean-Pierre Bemba Gombo, Aimé Kilolo Musamba, Jean-Jacques Mangenda Kabongo, Fidèle Babala Wandu et Narcisse Arido coupables de plusieurs atteintes à l'administration de la justice, en lien avec la subornation de témoins et la sollicitation de faux témoignages des témoins de la Défense dans l'autre affaire concernant Jean-Pierre Bemba devant la CPI. Le 22 mars 2017, la Chambre de première instance VII rendait sa décision relative aux peines dans cette affaire. Le 8 mars 2018, la Chambre d'appel confir-



Jean-Pierre Bemba

mais les condamnations pour la plupart des accusations mais acquittait Jean-Pierre Bemba. Les condamnations et acquittements concernant les cinq accusés étaient désormais définitifs.

Concernant les peines, la Chambre d'appel a confirmé celles infligées à Fidel Babala et à Narcisse Arido qui sont désormais définitives. La Chambre d'appel a cependant annulé les peines prononcées à l'encontre de Bemba, Mangenda et Kilolo et envoyé cette question à la Chambre de première instance pour une nouvelle décision.

Patrick Ndungidi

EDIFICATION DE L'ÉTAT DE DROIT

Les habitants de Matete sensibilisés à la procédure judiciaire

L'activité qui rentre dans le cadre du projet Dialogue social développé par le Centre pour l'élevage, la transformation et l'agriculture, a concerné les leaders d'opinion ainsi que des personnes de tous âges habitant la municipalité.

Une centaine des Kinois, tous âges confondus, habitant la commune de Matete, a pris part, le 29 août, dans la salle polyvalente de la maison communale, à une matinée d'échange dans le cadre du deuxième forum des associations de cette commune. La campagne de sensibilisation à la procédure judiciaire appliquée dans les commissariats et sous commissariats de la municipalité, organisée par le Centre pour l'élevage, la transformation et l'agriculture (Celtrag), avec l'appui de la Fondation Hanns Seidel, avait comme

objectif d'envisager des solutions aux problèmes posées par la population.

Le contenu de cette activité a été dicté, selon le secrétaire exécutif du Celtrag, Félicien Mbanghi Kassombo, par des plaintes de la population sur la brutalité policière lors des arrestations. « Nous visons, dans cet exercice, l'humanisation des cas d'arrestation opérés par les éléments de la police nationale congolaise », a-t-il expliqué.

Une activité qui vaut son pesant d'or

Pour atteindre cet objectif visant à informer la population de ses droits et devoirs, notamment face au travail de la police et ses agissements, les organisateurs de la matinée d'échange ont proposé trois exposés qui ont conduit à une interaction entre le panel d'intervenants et les participants.

Le premier exposé, sur le thème « Quelles sont les procédures de poursuite et d'incarcération appliquées par les commissariats et sous-commissariats ? », a été fait par le commissaire principal en charge des opérations et renseignements, Richard Moleka, représentant le commissaire de police de la commune de Matete. Le deuxième, sur « Les mesures prises par l'autorité communale pour veiller au respect de la procédure judiciaire en cas d'arrestation », a été présenté par le chef de bureau, représentant le bourgmestre de la commune de Matete, Bayllon Thierry Gaibene. Le dernier, sur les « Pistes de solutions pour des conditions minimales d'humanisation des procédures de poursuite et d'incarcération », a été développé par Me Mado Sylvie Zola, avocate près le barreau de Matete.

Dans son intervention divisée en trois volets, le chef de bureau de la commune de Matete a décliné les devoirs et responsabilités de l'autorité municipale, notant que cette dernière était un maillon de l'administration de la justice dans sa juridiction. Pour sa part, après avoir relevé que la loi avait clairement établi les responsabilités de l'autorité municipale en cette matière, le représentant du bourgmestre de Matete a appelé au civisme en vue de faciliter l'administration de la justice dans cette municipalité. « La mise en œuvre d'une véritable territoriale requiert le respect des lois par tous », a-t-il dit.

Prenant la parole, le commissaire principal, Moleka, a noté que la police, à Matete comme dans tout le pays, travaille sous la loi. Il a indiqué que pour faire son travail, la police avait également besoin de l'apport de la population ainsi que des structures étatiques et sociales de cette commune. C'est dans cette optique qu'il a exhorté à une collaboration étroite entre la population et la police. Il a également établi les responsabilités, dans les différents comportements reprochés aux éléments de la police. A l'en croire, la police fait son travail mais certains comportements décriés sont commandés par les agissements de la population envers les éléments de maintien de l'ordre commis sur le terrain. Invitant la population à dénoncer de mauvais comportements des policiers ou tout autre acte incivique, le commissaire a donné le numéro de téléphone de son supérieur et les siens, précisant qu'ils étaient ouverts à tout moment de la journée ou de la nuit.

De son côté Me Mado Zola a commencé par recadrer et circonscrire le thème de cette conférence, en soulignant qu'au niveau de la police, l'on parle plutôt de la procédure pré-judictionnelle et que la procédure judiciaire, c'est au parquet.

Allant dans le concret, la juriste a donné à l'auditoire des éléments pour obtenir de la police le respect de ses droits. La connaissance de ces éléments, a-t-elle dit, fera que les droits des citoyens soient respectés lors des arrestations. Tout en déplorant la procédure de mise dans les offices de la police, Me Mado Sylvie Zola a fait savoir que la Constitution et d'autres lois de la République déterminent clairement les responsabilités des officiers de police judiciaire ainsi que la procédure à suivre dans l'exercice de leur mission. « La Constitution et d'autres lois de la République nous garantissent les bonnes conditions d'interpellation et d'incarcération », a dit la juriste, expliquant à l'assistance certaines notions telles que la présomption d'innocence, le secret de l'instruction. « Je ne vous appelle pas au soulèvement mais il faut aider la police à mieux faire son travail », a-t-elle insisté, décriant la procédure telle qu'appliquée par la police lors des interpellations ou pendant des incarcérations.

Au cours de l'interaction, les participants, qui ont souligné la nécessité de ce genre d'exercice, se sont dit heureux d'apporter leur pierre dans l'édification de l'Etat de droit et ont admis avoir beaucoup appris lors de cette séance.

Lucien Dianzenza



Le secrétaire exécutif de Celtrag, Me Mado Sylvie Zola et le chef de bureau de la commune de Matete/Adiac

NORD-KIVU

Rencontre de clarification sur la maladie d'Ebola

Au-delà de la prise en charge médicale des cas, la lutte contre l'épidémie implique aussi la participation communautaire et cela est possible par la sensibilisation. C'est à cet exercice que se livre le ministère de la Santé publique pour aider la population à avoir une compréhension commune de cette maladie grave et mortelle.

Ebola a organisé récemment une rencontre de clarification à laquelle ont pris part le maire, les notabilités, les chefs coutumiers, les chefs de quartier, les chefs de cellule, les mouvements de jeunes et la société civile. Au cours de cette réunion, la coordination a répondu à certaines préoccupations des communautés relatives à la riposte. Plus de trois cent cinquante personnes ont as-

La rencontre a permis d'apaiser des esprits autour de certains malentendus sur l'épidémie au sein de la communauté. Au terme de celle-ci, les autorités se sont engagées à préparer un plan d'action pour soutenir les différents volets de la riposte, plus particulièrement la signalisation des alertes, le suivi des contacts ainsi que les enterrements dignes et sécurisés.

Rappelons que depuis le début de la vaccination, le 8 août, quatre mille cinq cent onze personnes ont été vaccinées, dont deux mille deux cent soixante-dix-huit à Mabalako, mille quatre-vingt-quinze à Béni, mille dix-sept à Mandima et cent vingt et un à Oicha. Pour ce qui est de la situation épidémiologique, au total cent douze cas de fièvre hémorragique ont été signalés dans la région, dont quatre-vingts confirmés et vingt-huit probables. Dix-huit cas suspects sont en cours d'investigation, dont deux dans la ville de Goma. Par contre, un nouveau cas confirmé a été signalé à Mandima. Aucun nouveau décès n'a été rapporté et trois nouvelles personnes sont guéries.

Blandine Lusimana



Le ministre de la Santé coordonnant la lutte contre Ebola

Dans la ville de Béni, l'équipe de la coordination de la lutte contre

sisté à cette session d'information axée sur la maladie à virus d'Ebola.

PASSEPORT FALSIFIÉ

La Belgique ouvre une information judiciaire visant Moïse Katumbi

La requête initiée par l'Office des étrangers fait suite à l'interpellation de l'ex-gouverneur du Katanga, en juin dernier, à l'aéroport de Bruxelles-Zaventem en raison d'un document de voyage qu'il détenait par devers lui jugé « falsifié » par la police belge.

Alors que ses démêlés avec la justice de son pays n'ont toujours pas trouvé de solution, Moïse Katumbi n'est pas au bout de ses peines. Il doit faire face également à un nouveau processus judiciaire enclenché par la justice belge. Cette dernière vient, en effet, d'exhumer l'affaire de falsification de passeport qui, depuis le 14 juin, colle l'ex-gouverneur du Katanga à la peau. Le parquet de Halle-Vilvoorde, dans la région de Bruxelles, saisi par l'Office des étrangers, une administration placée sous la tutelle du ministère belge de l'Intérieur, a ouvert, depuis le 27 août, une information judiciaire pour « faux en écriture publique » à l'encontre de Moïse Katumbi. En cause : « Une partie de son passeport a été estimée comme fausse ».

Pour la petite histoire, le leader d'Ensemble pour le changement a été cueilli en juin dernier par la police belge, à l'aéroport de Bruxelles-Zaventem, alors qu'il revenait d'Israël dans un avion privé. Sur ces entrefaites, la police aéroportuaire découvrira que le passeport qu'il détenait avait quelque chose de louche. La page sur laquelle figurent les données d'identité de l'intéressé n'aurait pas été l'originale remplacée par une autre. Estimant comme faux ce passeport de Moïse Katumbi, la police fédérale le lui avait confisqué. Un délai de quinze jours lui avait alors été accordé par les autorités belges afin de « produire un document

de voyage officiel et authentique ». Entre-temps, un laissez-passer temporaire lui avait été délivré pour lui faciliter l'entrée dans le territoire belge. Il s'avère que l'incriminé n'a pas produit dans les délais les pièces attendues. Cette situation ne l'a pas empêché de voyager à l'étranger, notamment lors de la finale de la Coupe du monde, le 15 juillet dernier à Moscou, ou sur le continent africain au cours des dernières semaines.

En Zambie où il fut bloqué dernièrement après le refus des autorités congolaises de le laisser entrer sur le territoire national, il aurait présenté à l'immigration zambienne un passeport congolais, s'évertuant d'expliquer Francis Kalombo, un de ses communicateurs, pour qui Moïse Katumbi est bel et bien détenteur d'un passeport congolais en bonne et due forme. De son côté, son porte-parole, Olivier Kamitatu, affirmait le 24 juillet que son président résidait en Belgique en toute légalité et qu'il n'y avait aucun problème de document ayant trait à sa résidence dans ce royaume. Or après épuisement du délai imparti au riche homme d'affaires pour se mettre en règle, la police fédérale s'est trouvée dans l'obligation de transmettre son passeport confisqué au parquet de Halle-Vilvoorde. L'Office des étrangers qui avait attendu en vain a tiré ses conclusions et considère depuis lors Moïse Katumbi comme en séjour illégal en Belgique. Le parquet a confirmé qu'une information judiciaire pour « faux en écriture publique » a été ouverte à charge de l'opposant congolais mais se garde de parler, à ce stade, de falsification de documents d'identité. Le cabinet de l'opposant déclare, pour l'instant, n'avoir pas encore été notifié par la justice belge sur ce cas.

A.D.

MUSIQUE

La bêtise s'enracine dans la chanson congolaise

Kinshasa est inondée, ces derniers jours, par des sonorités indigestes distillant une musique tout aussi funeste, abjecte et indigne du statut que s'est adjugée, depuis l'indépendance, cette capitale dite de la rumba.

À longueur de journée, les tympanes sont sollicités par un flot d'animations malsaines sur un fond musical ambiant prisé, curieusement, par des adolescents. Le coupé-décagé à la sauce kinoise, pourrait-on dire, avec cette particularité qu'il puise dans les travers d'une société en déliquescence, mettant en relief ses tares et ses incartades. Des disc-jockeys, convertis chanteurs de circonstance, ne vont pas de main molle pour faire valoir ce qu'ils ont dans leurs tripes. Ce qu'ils sortent, après de longues séances de studio, est un peu le reflet d'une certaine vie construite dans les dédales des boîtes de nuit où sexe et argent font souvent bon ménage.

À côté d'eux, il y a tous ces artistes-musiciens fabriqués par la rue, n'ayant aucune base ni éducationnelle ni professionnelle. Telle cette belle femme qui ne peut donner que ce qu'elle a, ces chanteurs improvisés ne peuvent déverser sur le marché que ce dont ils sont capables, c'est-à-dire une musique immonde, reflet de leur propre personnalité. Tout est vicieux dans cette musique presque atypique. Du gestuel qui accompagne l'animation aux mots qui émarginent des baffles à grand renfort des décibels, tout est altéré, corrompu et orienté en dessous de la culotte.

Le niveau d'enracinement que prend cette tendance musicale nivelée vers le bas dans une société kinoise apathique inquiète. Elle est omniprésente cette musique de caniveau, dont les tentacules s'étendent jusque dans des cercles supposés affranchis d'une certaine banalité. Elle s'invite même dans certaines manifestations sélectes, distillant son venin ravageur d'immoralité avec tous ses excès et ses avatars. Où est l'autocensure qui astreint le chanteur à demeurer dans les limites du tolérable, de la décence et de la morale ?

Au secours la censure !

Il est vrai que cette propension à la dépravation qui caractérise aujourd'hui la chanson congolaise n'est pas un fait nouveau. Elle s'est déclinée sous diverses formes à travers les âges, encore que jusqu'à un certain passé, cette forme musicale passait pour un épiphénomène qui ne bousculait pas tellement la conscience collective. Les artistes de réputation perverse étaient ciblés et identifiés comme tels. Ils se comptaient pour ainsi dire au bout des doigts. Les Kallé Jeeff, Niko Kassanda, Franck Lassane et autres sont partis avec leur art empreint de décence qui savait allier, dans une synergie parfaite, l'utile à l'agréable avec, à la clé, des thématiques puisées dans le vécu sociétal. On est à des années-lumière de cette musique raffinée certes de la « vieille école » mais pérenne de part ses mélodies et les messages, dont elle était porteuse.

Que reste-t-il encore de la morale publique aujourd'hui ? Presque rien. Ceux qui sont censés en être les garants en sont devenus les pourfendeurs. Devenue quasiment une seconde nature pour les artistes-musiciens qui l'ont intégrée dans leur agir comportemental, l'obscénité aura finalement trouvé dans la chanson un relais porteur. Elle se négocie à peu de frais à Kinshasa désormais envahie par les « Ujana », ces illuminées des temps modernes. Existe-t-il encore une censure dans ce pays en vue de réguler la chanson pour l'intérêt public, pour le salut des âmes innocentes ? Apparemment, l'autorité publique en charge de la culture a des idées ailleurs, alors que le moment crucial que le pays est en train de traverser sur fond d'un enjeu électoral déterminant pour sa survie en tant que nation, requiert de sa part plus de responsabilité dans la régulation de son secteur. Tous les décideurs, ou presque, sont passés à la trappe au grand désenchantement des Congolais consciencieux et soucieux du devenir de leur pays. Ainsi va la vie à Kin et l'on fait avec.

Alain Diasso

PROCESSUS ÉLECTORAL

Les forces de sécurité accusées d'user de balles réelles contre l'opposition

Dans son rapport publié le 28 août, Human Rights Watch (HRW) indique que les faits dénoncés ont eu lieu au moment de dépôt des candidatures.

S'appuyant sur des entretiens directs et par téléphone avec plus de quarante-cinq victimes et témoins des violations, travailleurs médicaux, activistes ainsi que membres et leaders de partis politiques congolais à Kinshasa, à Goma et à Bruxelles, en Belgique, HRW affirme que les forces de sécurité gouvernementales ont fait usage de balles réelles et de gaz lacrymogènes pour disperser des rassemblements de l'opposition politique largement pacifiques lors du dépôt des candidatures au début du mois d'août. « Les autorités congolaises ont fermement réprimé l'opposition politique dans une tentative manifeste de contrôler le processus électoral », a accusé la directrice adjointe de la division



Afrique à HRW, Ida Sawyer, citée dans ce rapport

L'ONG internationale a, en outre, noté que les autorités ont également restreint les déplacements de leaders de l'oppo-

sition, arrêté des dizaines de leurs partisans et empêché un aspirant candidat à la présidence d'entrer dans le pays pour déposer son dossier de candidature. Ici, HRW fait allusion à Moïse Katumbi qui

n'avait pas pu franchir la frontière de Katsambalesa, dans le Katanga, cette province qu'il a eu à diriger pendant plus de dix ans, pour entrer en territoire congolais.

A l'issue de ce rapport, HRW a appelé le gouvernement congolais à mettre un terme à l'« usage excessif de la force contre les partisans de l'opposition, libérer les membres de partis d'opposition et activistes arbitrairement détenus ainsi qu'enquêter sur les violations graves et traduire en justice les responsables ». Pour cette ONG internationale, en effet, les autorités congolaises devraient permettre à tous les Congolais de participer pleinement et librement au processus électoral, y compris en laissant Moïse Katumbi entrer dans le pays et s'inscrire en tant que candidat.

Lucien Dianzenza

PROVINCIALES 2018

La Céni se dédit sur la candidature Frédéric Batumike

Corneille Naanga, président de la Centrale électorale, a assuré que la candidature du chef de milice, condamné à perpétuité pour crimes contre l'humanité, sera invalidée.

Frédéric Batumike. Ce nom pour les habitants du Sud-Kivu fait référence à des atrocités perpétrées dans cette partie du pays sous son égide. Beaucoup gardent encore des souvenirs macabres de ce militaire dont le cynisme était à la hauteur de sa barbarie. C'est avec satisfaction que les Sud-Kivutiens avaient appris son arrestation et son déferrement devant la Haute Cour militaire de Kinshasa. Après jugement, le criminel fut condamné à perpétuité pour crimes contre l'humanité. Aussi curieux que cela puisse paraître, le nom de Batumike Rugimbanya a figuré sur la liste de candidats députés provinciaux dans le territoire de Kabare, au Sud-Kivu, selon une liste provisoire en date du 26 juillet disponible sur le site de la Commission électorale nationale indépendante (Céni). Ceci sans qu'une décision relative à son élargissement ou à une révision de peine n'ait été prise par le tribunal militaire. Le même 26 juillet, la Haute Cour militaire avait confirmé en appel sa condamnation à la réclusion à perpétuité pour le viol d'une quarantaine de fillettes âgées de 18 mois à 12 ans, dans la région de Bukavu, entre 2013 et 2016. Il avait été condamné en première instance en décembre par un tribunal militaire « pour crimes contre l'humanité par viol et par meurtre », avec dix complices. Il était accusé d'appartenir à la milice Djeshi ya Yesu (Armée de Jésus). En effet, ce chef de milice et cadre de la Convention des

Congolais unis (CCU), du ministre Lambert Mende, était censé porter les couleurs de ce parti lors des scrutins provinciaux de décembre. Cette situation avait valu à la Céni des remontrances d'une opinion publique choquée et offusquée par le fait de la validation de la candidature de ce chef de milice. Les défenseurs des droits de l'homme de la province du Sud-Kivu et d'ailleurs n'ont pas hésité à exprimer leur indignation. Plusieurs ont stigmatisé la légèreté avec laquelle la Céni a traité ce dossier, ce qui confirmerait, d'après eux, son inféodation à un camp politique, à savoir la majorité présidentielle. « Maintenir des criminels et écarter certains citoyens sur la base des considérations et injonctions politiques vient d'enlever le peu de confiance et crédibilité qui restait à la Céni », pouvait-on lire dans le communiqué de la Nouvelle dynamique de la société civile.

Face au tollé général soulevé par la validation de Batumike Rugimbanya sur la liste de CCU à la députation provinciale au Sud-Kivu, la Céni a dû se rétracter. Son président, Corneille Naanga, a assuré que l'intéressé sera invalidé, regrettant que son institution ait été informée en retard sur la condamnation par la justice militaire du candidat Batumike. « Nous avons été informés en retard de sa condamnation. Batumike sera invalidé », s'est contenté de déclarer Corneille Naanga, cité par l'AFP. Par quel mécanisme ? s'interrogent de nombreux analystes lorsqu'on sait que les différentes candidatures, déjà traitées au niveau de la Céni, n'attendent que le quitus de la Cour constitutionnelle pour figurer sur les listes électorales définitives.

Alain Diasso

LIGUE DES CHAMPIONS

Mazembe en quarts de finale après le nul contre Difaâ El Jadida

Avec douze points, le club de Lubumbashi a fini les huitièmes de finale de la C1 africaine en première position dans son groupe, avec trois victoires et trois résultats d'égalité. Il attend maintenant de connaître son prochain adversaire.



Ben Malango en lutte avec un joueur de Difaâ El Jadida (photo tpmazembe.com)

Le TP Mazembe s'est qualifié pour les quarts de finale de la 22e édition de la Ligue des champions d'Afrique, malgré le résultat d'égalité concédé, le 28 août, à domicile, dans son stade de la commune de Kamalondo, à Lubumbashi, face au club marocain de Difaâ El Jadida. Un but partout, c'est le score de cette partie pourtant dominée par les joueurs du coach Pamphile Miyaho Kazembe qui n'ont pas réédité le score satisfaisant de deux buts à zéro, lors de la première confrontation entre les deux clubs en terre marocaine.

Pour ce match qui semblait être sans enjeu car Mazembe était déjà qualifié, Mihayo et son adjoint David Muakasu ont tenté de faire tourner l'effectif. Ainsi, le gardien de but malien, Ibrahim Mounkoro, a été titularisé à la place du portier international ivoirien, Sylvain Gbohrou. Dans le champ, il y a eu Djo Issama Mpeko, le Zambien Kabaso Chon-

go, Kevin Mondeko et Arsène Zola en défense. L'Ivoirien Christian Koffi Kouamé, Miché Mika et Trésor Mputu Mabi ont été au milieu de terrain. Le trio d'attaque s'est composé de Chico Ushindi (remplacé à la

57e mn par Meschak Elia), Ben Malango, et le Zambien Rainford Kalaba (remplacé à la

78e mn par le Camerounais Ntankeu).

Du côté de Difaâ El Jadida, Yousfi a gardé les perches et dans le champ, Aguerdoun, N'Diaye, Lagrou, Hadhoudi (remplacé à la 65e mn par Lachhab), Ngah (remplacé à la 88e mn par Hannouri), Asstati, Jayid, Karnass, Msuva, Megri (remplacé à la 81e mn par le buteur Khoukhouche). Ben Malango a ouvert la

marque à la 87e mn sur penalty, consécutif à une faute dans la surface de réparation sur Ntankeu. Mais Lahoucine Khoukouch a égalisé à la 90+1e mn sur une frappe non maîtrisée par le gardien de but Ibrahim Mounkoro. Dans l'autre match du groupe, l'Entente sportive de Sétif a dominé Mouloudia d'Alger par deux buts à un dans une rencontre totalement algérienne. Avec trois victoires et trois résultats d'égalité, Mazembe termine premier du groupe avec douze points, devant l'ES Sétif (huit points), Difaâ El Jadida (six points) et Mouloudia Alger (cinq points). Les Corbeaux attendent de connaître leur adversaire en quart de finale de cette édition 2018 de la C1 africaine.

Martin Enjimo

MUSIQUE SACRÉE

Arsène Ngouélé prépare son troisième album

L'oeuvre intitulée « Bénédiction » aura vingt-quatre titres et a connu la participation d'autres chantres du pays, de la République démocratique du Congo et de France.



Le frère Arsène Ngouélé

L'album comportera des titres comme «Ndeko na nga» (un appel à louer et adorer Dieu) «Nani wena wa longo» (qui est digne), «Yuwa mbila» (écoute l'appel), «L'orphelin» et «So wani» (réveille-toi, toi qui dors car le monde va vers sa fin et il faut y penser). Justifiant le choix du titre «Bénédiction» que porte son opus, Arsène Ngouélé a expliqué qu'«être béni ce n'est pas seulement avoir de l'argent ou des biens matériels. Le souffle de vie que Dieu nous donne, par exemple, est une bénédiction. Dieu bénit chacun à sa manière». Ces titres sont chantés en plusieurs lan-

gues (français, lingala, kituba, nzabi, tsangu et autres), des chants gospel tintés de sons traditionnels du pays qui apportent une couleur particulière à l'album. «Nous avons souvent tendance à oublier d'où nous venons. Or si l'on veut se connaître, l'on doit repartir à la source», a estimé Arsène Ngouélé. Dans cet album, on note aussi des featuring avec des artistes tels Marcel Mbougou, Kool Matopé, la sœur Lydie, Les Cœurs d'Exo et le frère Raphaël Fernandez.

L'oeuvre est une autoproduction. Ses moyens étant limités, le frère Arsène Ngouélé a lancé un appel en vue d'un soutien, d'un sponsor pour finaliser l'album (mixage) et assurer sa promotion. Pour annoncer les couleurs, l'artiste s'est produit en concert le 20 mai à Pointe-Noire et le 25 juillet à Nkayi. Il s'est ensuite produit au concert Matondo qui a eu lieu le 26 août, à Mbota Raffinerie.

Notons que le frère Arsène Ngouélé a commencé le chant dès son enfance. Il est passé par la chorale Kiakouanza avant de se retrouver dans la chorale La voix des Anges dont il a été le directeur technique. Il est aussi membre du groupe Les Dinguizi. A son actif deux albums sont déjà sur le marché notamment «Wiza sonama» sorti en 2007 et «Lusambulu», une autoproduction sortie en 2010. Arsène Ngouélé s'est lancé dans un combat, celui de faire traverser les frontières à ses albums et son souhait est que les Congolais soutiennent les artistes nationaux afin que leurs produits soient aussi consommés ailleurs.

Lucie Prisca Condhet N'Zinga

FOOTBALL PREMIÈRE DIVISION

AS Vaudou Championne départementale de Pointe-Noire

Deux journées avant la fin du championnat, l'équipe a célébré son sacre, le 28 août, grâce à sa victoire face à Ponton-sur-mer, 2-à 1, au Complexe sportif.



AS Vaudou/Adiac

Très déterminée dans la compétition depuis le début d'une saison sans faute avec dix victoires et deux nuls, l'Association sportive Vaudou (As Vaudou) est déjà sacrée championne, à deux journées de la fin de la compétition à laquelle elle participe pour la première fois. Aymard Etouollo a ouvert le score et marqué l'unique but de la première période. Du retour des citrons, Ponton-sur-mer se ressaisit et rétablit l'équilibre. Mais, les protégés de Destin Palé, qui n'ont pas connu une défaite depuis le début du championnat, n'ont pas baissé les bras. A dix minutes de la fin du match, Djimbi Soumba, d'une frappe bien cadrée, inscrit le but de la victoire et consacre son équipe championne

départementale. L'AS Vaudou est à six longueurs de son poursuivant.

Mais, avant de penser à la prochaine saison en Ligue2, Destin Palé a souligné que son équipe devrait encore jouer avec

le même engouement pour faire une saison parfaite en D1, notamment son prochain match contre Jeunesse sportive de Mvou-Mvou. « L'essentiel a été fait. Sauf erreur de notre part, nous venons par cette victoire face à Ponton-sur-mer réaliser notre sacre au championnat D1 de Pointe-Noire. La saison prochaine nous

jouerons la Ligue2 nationale », a dit Destin Palé, tout en félicitant l'équipe adverse qui les a fait douter après l'égalisation. De même, le capitaine de Vaudou, Ndjoli, a salué tous ses coéquipiers pour leur engouement et l'optimisme. « Nous avons fait un bon match, je ne peux que féliciter mes amis qui n'ont pas lâché un seul moment malgré le but encaissé. Nous sommes très contents et remercions l'entraîneur qui a cru en nous », a-t-il indiqué.

Notons que l'entraîneur de Ponton-sur-mer, provisoirement 3e du championnat, a reconnu la défaite de son équipe malgré les erreurs d'arbitrage qu'il a soulignées.

Charlem Léa Legnoki

INFORMER, ANALYSER, DIFFUSER, RAYONNER

L'agence d'information du Bassin du Congo
un acteur économique majeur à vos côtés



* CONNECTEZ-VOUS

www.lesdepechesdebrazzaville.fr
www.adiac-congo.com

LES DÉPÊCHES
DE BRAZZAVILLE

CONTACTEZ
NOUS

84, boulevard Denis-Sassou-N'Guesso
Brazzaville - République du Congo
regie@lesdepechesdebrazzaville.fr



COOPÉRATION

Le Congo reçoit l'appui du Brésil pour le développement du football et du volleyball

La rencontre de l'ambassadeur du Brésil au Congo avec le ministre des Sports et de l'éducation physique, le 29 août à Brazzaville, témoigne la volonté des deux pays de stimuler le développement des sports au Congo.

Le Congo et le Brésil entretiennent de bonnes relations dans le domaine des sports. C'est ainsi que le ministre des Sports et de l'éducation physique, Hugues Ngouélondélé, a passé dix jours dans le pays du roi Pelé juste dans le cadre de la mise en œuvre de la convention de coopération entre le Congo et le Brésil signée à Brasilia, le 15 mars 2007, sur instruction personnelle du président de la République.

Hugues Ngouélondélé n'y est pas revenu brédouille du Brésil. Il a paraphé, le 21 août à Brasilia, la capitale brésilienne, avec son homologue brésilien, le programme de la Convention de coopération portant essentiellement sur l'encadrement et la formation des techniciens congolais dans le domaine du football et du volleyball pour la période 2019-2020. À peine rentré, il a échangé avec Raul de Tauney, le diplomate brésilien, sur la suite à donner à ces accords. « C'est la deuxième rencontre que j'ai

euue avec le ministre. La première date de trois à quatre mois. Elle a abouti à une visite du ministre des Sports au Brésil, à Brasilia, où il a échangé avec son homologue brésilien pour approfondir des certitudes de coopération dans le domaine du football et du volleyball », a déclaré à sa sortie de l'audience

« J'ai choisi le Brésil pour sa réputation. Nous sommes venus ici parce qu'il s'agit de la formation au niveau du football et du volleyball. Le Brésil est bien placé à travers le monde par ces deux disciplines. Nous devons profiter de son expérience et de sa coopération »

l'ambassadeur du Brésil au Congo.

Les bases d'un véritable échange d'informations et d'expertises techniques étant posées, les deux parties ont décidé ensemble de passer à l'essentiel. Il est prévu, en effet, la création des académies de football dans tous les départements du pays ainsi que celle d'un centre national de développement de volleyball. « J'ai choisi le Brésil pour sa réputation. Nous sommes venus ici parce qu'il s'agit de la formation au niveau du football et du volleyball. Le Brésil est bien placé à travers le monde par ces deux disciplines. Nous devons profiter de son expérience et de sa coopération », expliquait au Brésil Hugues Ngouélondélé.

Dans la capitale brésilienne, le ministre des Sports a aussi reçu un appui de taille. L'organisation « Viva Rio » est disposée à aider l'Etat congolais à relever le défi du développement du sport national par la formation et l'en-



Hugues Ngouélondélé et Raul de TauneyAdiac

cadrement des jeunes. « Il y aura une continuité dans cette coopération avec la venue prochaine d'une délégation de Viva Rio. C'est une organisation qui viendra à Brazzaville en novembre. Nous travaillerons ensemble pour avoir une bonne concrétisation de tout cela dans le domaine de la formation des cadres », a souligné Raul de Tauney. L'objectif de cette organisation est d'amener les techni-

ciens, les entraîneurs au Congo pour pouvoir développer le football des jeunes sans pourtant écarter la possibilité d'élargir son champ au volleyball. « Nous allons commencer avec le football et cette mission qui va venir visitera les installations au Congo. Le ministre des Sports et de l'éducation physique m'a invité à cette tournée », a indiqué l'ambassadeur.

James Golden Eloué

CHAMPIONNAT NATIONAL DE FOOTBALL

L'AS Otoho s'accroche à la première place

Le club a conservé ses distances avec son poursuivant en battant le FC Kondzo, 3-1, le 25 août au stade Alphonse-Massamba-Débat, lors de la 25^e journée. Les Diables noirs lui ont répondu de la même manière en s'imposant devant V Club Mokanda sur le score identique.

Les deux formations semblent bien armées pour disputer le titre

national cette saison. D'un côté, il y a l'AS Otoho déterminée à ga-

agner le premier trophée de son histoire et de l'autre, les Diables noirs animés par la volonté de faire un doublé cette saison. Les deux équipes vont se donner alors coup pour coup jusqu'à la fin de la saison pour parvenir à

leurs fins.

Ce n'était pas la 25^e journée qui allait démontrer le contraire. L'AS Otoho a amélioré son compte à cinquante-six points après sa victoire face au FC Kondzo. Avec deux matches de moins que

le leader, les Diables noirs n'ont pas laissé la possibilité à cette équipe de prendre le large. Ils ont conservé leur écart de cinq points en signant une nouvelle victoire face à V club Mokanda.

Les Diablotins, aidés par les contre-performances de l'AC Léopards de Dolisie, retrouvent alors leur deuxième place. Les Fauves du Niari ont concédé leur deuxième match nul d'affilée. Ils ont fait jeu égal devant Interclub 1-1 après le 2-2 contre le FC Kondzo. La Mancha qui était sur la bonne dynamique n'a pas joué son match de la 25^e journée tout comme le Cara en déplacement au Nigeria.

L'Etoile du Congo a concédé à son tour sa troisième défaite d'affilée en courbant l'échine 0-1 face à la Jeunesse sportive de Talangaï. Les autres résultats ont vu l'AS Cheminots tenir en échec la Jeunesse sportive de Poto-Poto 1-1 puis Patronage Sainte-Anne dominer Tongo football club 1-0.

J.G.E. et Luc Jonathan Moubeti



L'AS OtohoAdiac